



**THE ECONOMIC AND SOCIAL ASPECTS OF  
MIGRATION**

Conference Jointly organised  
by  
The European Commission and the OECD  
Brussels, 21-22 January 2003

**L'Europe et les migrations de 1950 à nos jours:  
mutations et enjeux**

par

**Jean-Pierre Garson et Anaïs Loizillon**



# L'EUROPE ET LES MIGRATIONS DE 1950 À NOS JOURS : MUTATIONS ET ENJEUX

Jean-Pierre Garson (OCDE) et Anaïs Loizillon (Consultante, OCDE)

## Introduction

Le Traité de Rome, considéré comme le fondement de l'Union européenne repose sur une philosophie de la libre circulation des ressortissants des pays membres dans l'espace européen. Depuis 1957, l'Europe s'est élargie et de nombreuses Directives, et autres recommandations, conventions ou nouveaux traités ont permis de contribuer à faciliter la circulation et l'installation de ses ressortissants dans cet espace élargi. Le présent rapport ne traitera pas de cette question qui à elle seule justifierait de nombreux développements, car finalement c'est bien ce qui distingue l'Union européenne des autres formes d'intégration régionales qui existent entre d'autres pays de l'OCDE, tel que l'ALENA, par exemple. Par ailleurs, il ne sera pas possible dans le cadre limité de ce document d'aborder les Accords d'association que l'Union européenne a signés avec de nombreux pays tiers, qu'il s'agisse de la Turquie, des pays du Maghreb ou des pays d'Europe centrale<sup>1</sup>. On se bornera à présenter brièvement les grandes phases des mouvements migratoires en Europe depuis le début des années 50, puis à décrire quelques aspects de la situation de l'emploi des étrangers sur le marché du travail, avant d'énumérer les enjeux auxquels les pays de l'Union européenne devront faire face dans un contexte d'harmonisation des politiques migratoires et d'élargissement de l'espace communautaire européen. Ce document, qui s'appuie principalement sur des travaux réalisés récemment dans le cadre de l'OCDE, vise à élargir le débat sur les migrations en Europe, en proposant une approche globale, à même de mieux prendre en compte les étapes vers une harmonisation des politiques migratoires et les limites d'un tel processus. Il souligne aussi l'intérêt qu'il y aurait à inscrire les réflexions en cours et à venir dans un contexte plus large que celui de l'Europe, et à approfondir le partenariat entre l'Union européenne et l'OCDE dans le domaine des migrations internationales.

## 1. LES GRANDES MUTATIONS DANS LE DOMAINE DES MIGRATIONS DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 50

### A. Les quatre grandes phases migratoires

Au cours de la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, les pays d'Europe ont connu quatre grandes phases migratoires

#### *a) Les migrations pour l'emploi et la reconstruction de l'Europe*

L'immédiate Après-guerre a été caractérisée par le retour dans leurs pays d'origine de certaines minorités ethniques et d'autres personnes déplacées. En dépit de ces grands mouvements migratoires à travers toute l'Europe, la période de reconstruction a révélé d'importantes pénuries de main-d'œuvre. Pour y faire face, les autorités des différents pays concernés et les entreprises ou agences privées ont recruté des travailleurs immigrés qui ont contribué au développement et à la croissance économique de l'Europe entre

---

1. Voir : Mondialisation, migrations et développement, OCDE 2000

1945 et 1975, période plus connue sous le nom des « Trente Glorieuses ». On a assisté à des mouvements intra-européens et en provenance des pays moins développés.

La période des « Trente Glorieuses » s'est accompagnée d'un développement important des industries lourdes et manufacturières, ainsi que du BTP. Les techniques de production ont été modernisées et les échanges commerciaux se sont accrus. Les migrants originaires d'Europe du Sud (Grèce, Espagne et Portugal, et dans une moindre mesure l'Italie), ainsi que d'Irlande, dont les pays connaissaient une période de stagnation économique et de taux de chômage élevé, ont d'abord répondu aux besoins du marché du travail de l'Europe occidentale, de même que les ressortissants d'Afrique du Nord, de Turquie, de l'ex-Yougoslavie et de l'Ancien *Commonwealth*, particulièrement dans le cadre du Royaume-Uni. Le Traité de Rome, qui a conduit à la création de la Communauté économique européenne en 1957, repose entre autres sur le principe de la libre circulation des personnes dans l'espace formé par les six pays fondateurs (Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Pays-Bas). Dès la fin des années 60, on a assisté à une augmentation des mouvements intra-communautaires, notamment des travailleurs italiens se rendant dans les cinq autres pays Membres. Mais dans l'ensemble, et malgré l'entrée en vigueur effective de la libre circulation et l'installation des personnes en 1968, les mouvements migratoires intra-communautaires à des fins d'emploi ont été relativement faibles comparés aux vagues migratoires importantes en provenance des pays tiers (voir G. Tapinos, *L'intégration économique régionale, ses effets sur l'emploi et les migrations*, in *Migration et Développement*, OCDE 1994).

Au cours de cette période, de nombreux accords bilatéraux de main-d'œuvre ont été signés, par exemple entre l'Allemagne, d'une part, et respectivement l'Italie (1955), la Grèce et l'Espagne (1960), la Turquie (1961), le Maroc (1963), le Portugal (1964), la Tunisie (1965) et la Yougoslavie (1968), d'autre part. La France, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et la Suisse ont eux aussi conclu des accords avec la plupart des pays qui précèdent. Le nom de « *Gastarbeiter* » donné en Allemagne à ces travailleurs immigrés « invités » s'apparente en quelque sorte à un paradigme. Les pays d'accueil pouvaient ainsi continuer à maintenir leur croissance économique et les entreprises à bénéficier d'une main-d'œuvre bon marché. Les travailleurs immigrés, quant à eux obtenaient des possibilités d'emploi plus avantageuses comparées à la situation dans leur pays d'origine et envoyaient des sommes d'argent importantes aux membres de la famille restés au pays. Il était prévu que la plupart des migrants retourneraient dans leur pays d'origine après avoir acquis des qualifications professionnelles. En principe, ces travailleurs recevaient des permis de travail et de séjour temporaires, qui en fait ont été renouvelés à plusieurs reprises.

Entre le début des années 60 et le début des années 70 (voir *The Work of Strangers* Stalker 1994), plus de trente millions de travailleurs étrangers sont entrés dans la Communauté économique européenne. Ces données incluent les travailleurs temporaires et les entrées multiples. Au début des années 80, la population étrangère résidant dans les pays d'Europe occidentale a en fait triplé, comparée à celle de 1950, pour atteindre 15 millions. En 2000, ce sont près de 20 millions d'étrangers qui résident dans l'Espace économique européen (EEE), soit 5.4 % de la population totale mais avec des différences très sensibles selon les pays (voir graphique 1).

### ***b) Crise économique et nouvelle donne migratoire : importance des migrations familiales et installation durable des migrants***

La deuxième phase débute avec la crise économique du milieu des années 70 consécutive à la hausse des prix des hydrocarbures en 1973. Plusieurs pays européens ont alors réduit ou tenté de réduire l'immigration. Si les migrations à des fins d'emploi ont fortement diminué jusqu'à la fin des années 80, les autres catégories d'entrées de migrants ont augmenté significativement et plus particulièrement les flux de regroupement familial.

La hausse des prix des hydrocarbures en 1973 a mis un frein aux migrations pour l'emploi. Les tensions sociales qu'elle a entraînées ainsi que la hausse du taux de chômage ont conduit à limiter sévèrement le recrutement de nouveaux travailleurs immigrés. Dans certains pays ce recrutement a été rendu beaucoup plus difficile pour les employeurs en raison de la forte augmentation des coûts de recrutement, de la limitation des catégories de travailleurs concernées et par l'établissement dans certains pays de quotas annuels, comme par exemple en Autriche et en Suisse. Par ailleurs, des politiques encourageant les travailleurs immigrés à retourner dans leur pays d'origine ont été mises en œuvre.

Le retournement de la conjoncture économique ne s'est pas traduit dans les faits par un retour massif des immigrés dans leurs pays d'origine. La plupart des immigrés ont décidé de rester dans les pays d'accueil afin de bénéficier de leurs droits sociaux au même titre que les travailleurs autochtones, mais aussi parce que la situation prévalant dans leur pays d'origine était encore plus défavorable. Enfin, ils redoutaient en cas de retour au pays de ne plus pouvoir revenir dans le pays d'accueil. Selon certaines estimations de l'ONU, moins de 10 % des travailleurs immigrés seraient retournés dans leur pays d'origine dans les deux années qui ont suivi la crise de 1973. Les pays de la Communauté européenne ont alors constaté que les migrations relevaient d'un processus pas seulement lié aux besoins du marché du travail mais qu'elles comprenaient une forte composante familiale et un coût social lié à la présence des secondes générations. En Allemagne, par exemple, malgré l'arrêt officiel de l'immigration en novembre 1973 la population étrangère est passée de 4 millions en 1973 à 4.5 millions en 1980 (Werner, 1999). Par ailleurs, les migrations intra-communautaires ont stagné en raison de la crise économique et de la tendance à la convergence des salaires entre les pays Membres de la Communauté européenne (élargie en 1974 avec l'adhésion du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark).

### ***c) Diversification des pays de provenance et d'accueil et accroissement des flux de demandeurs d'asile, de réfugiés et de minorités ethniques***

La troisième phase, amorcée dès la fin des années 80, est caractérisée par une diversification des pays d'accueil et de départ. Par exemple, les pays traditionnels d'émigration en Europe comme l'Espagne, l'Italie, l'Irlande, la Grèce et le Portugal, sont devenus progressivement des pays d'immigration. Par ailleurs, les immigrés ne proviennent pas seulement des anciennes colonies, comme ce fut le cas notamment au Royaume-Uni et en France, mais de pays de plus en plus diversifiés, notamment d'Asie et d'Afrique. Les motivations des migrants ont changé, de même que les canaux migratoires empruntés. On note aussi un accroissement très net du nombre des demandeurs d'asile et de réfugiés, dont les flux ont été en partie amplifiés par les conséquences des changements politiques intervenus en Europe centrale et orientale et dans l'ex-URSS. Les conflits régionaux, comme en ex-Yougoslavie et dans le Nord de l'Irak, ont entraîné d'importants flux de demandeurs d'asile et de réfugiés originaires de ces régions.

L'augmentation des demandes d'asile a été plus particulièrement marquée au début des années 90, puis un nouveau pic a été atteint en 1997, dû notamment à la poursuite de la guerre civile en ex-Yougoslavie. En 1983, l'Europe occidentale enregistrait environ 70 000 demandes d'asile. Ce chiffre était dix fois supérieur en 1992 (en grande partie en raison de l'importance des demandes enregistrées en Allemagne cette année, avant la réforme de la Constitution entrée en vigueur en 1993). Les demandes ont ensuite diminué jusqu'en 1996 (s'établissant à 245 000) et enregistrant une légère hausse en 1997 (260 000). En 2001, les pays de l'Union européenne ont enregistré plus de 388 000 demandes d'asile sur un total de 612 000 demandes dans l'ensemble de la zone OCDE (voir tableau 1). Les cinq premiers pays européens, sur la base des flux en valeur absolue, sont le Royaume-Uni, suivi de l'Allemagne, de la France, des Pays-Bas et de l'Autriche. Cependant, si l'on rapporte les demandes d'asile à l'ensemble de la population étrangère, le classement est différent avec en tête l'Irlande, suivie de la Suède, des Pays-Bas, du Danemark et de l'Autriche.

En plus des conflits régionaux, l'accroissement des demandes d'asile résulte du fait que de nombreux migrants ont eu recours à ce canal d'entrée, seule possibilité en raison de la restriction des politiques d'immigration. Le retard pris dans le traitement des demandes a conduit à ce que certains d'entre eux s'établissent définitivement dans les pays d'accueil en dépit du faible taux d'acceptation des demandes déposées et d'octroi du statut de réfugié.

Cette troisième phase est aussi caractérisée par la prédominance des flux de regroupement familial dans plusieurs pays européens de l'OCDE, de même que vers la fin des années 90, par un regain d'intérêt pour les migrations à des fins d'emploi, notamment en ce qui concerne la main-d'œuvre qualifiée et hautement qualifiée (voir *Perspectives de l'emploi* OCDE 2001).

Suite à l'éclatement du Bloc soviétique et à l'ouverture des frontières, les migrations Est-Ouest se sont intensifiées, notamment en ce qui concerne les flux de minorités ethniques. Ces flux ont été très importants à la fin des années 80 et au début des années 90. Ils se sont dirigés vers un nombre limité de pays de l'Union européenne, principalement l'Allemagne. En 1989 et en 1990, l'Allemagne a accueilli plus de 620 000 personnes d'origine ethnique allemande (*Ausslieder*), en provenance de Pologne, de Roumanie, mais aussi de l'ex-URSS (voir tableau 2). Ces flux très importants ont été encouragés par les dispositions relatives aux minorités ethniques d'origine allemande aux termes de la Constitution de ce pays. Dans une moindre mesure, d'autres pays, comme la Grèce et la Finlande, ont tous deux enregistré des retours de minorités ethniques en provenance de l'ex-URSS, et dans le cas de la Finlande des Pays baltes. En outre, des flux de Tsiganes, originaires principalement de Roumanie, de Bulgarie, de la République slovaque et de la République tchèque, sont venus grossir les rangs des autres minorités ethniques dans certains pays d'Europe occidentale.

#### ***d) Le retour des migrations pour l'emploi avec une « préférence » pour les travailleurs qualifiés et les migrations temporaires***

Une des évolutions marquantes de ces dernières années concerne l'accroissement des migrations permanentes, mais surtout temporaires à des fins d'emploi (voir infra et document de l'OCDE présenté dans le cadre de la troisième session). Dans cette quatrième phase, l'accroissement observé des migrations de travailleurs résulte de la conjonction de plusieurs phénomènes qui ont trait, d'une part, à l'intensité de la phase d'expansion qui a marqué la fin des années 90, et, d'autre part, au développement des secteurs des technologies de l'information et de la communication, de la santé et de l'éducation pour lesquels une main-d'œuvre qualifiée et hautement qualifiée a pu faire défaut dans certains pays. Cet accroissement des migrations de travail concerne aussi la main-d'œuvre étrangère non qualifiée, principalement dans les secteurs de l'agriculture, du BTP et des services domestiques, c'est le cas notamment en Italie, en Espagne, en Grèce et au Portugal.

Toutes les catégories de migrations de travail temporaire sont en hausse depuis 1998, notamment en Allemagne, en Australie, au Canada, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Les politiques adoptées récemment pour faciliter le recrutement de main-d'œuvre étrangère ont tendance à privilégier le recours croissant à des travailleurs temporaires étrangers. Les étudiants étrangers peuvent aussi contribuer plus largement à atténuer les pénuries de main-d'œuvre dans les pays d'accueil. Le nombre d'étudiants étrangers est très important aux Etats-Unis, mais également dans les pays de l'Union européenne (Royaume-Uni, Allemagne, France et Espagne), ainsi qu'en Suisse (voir tableau 3). De nombreux pays Membres de l'OCDE ont apporté récemment d'importantes modifications concernant les possibilités de changement de statut et d'accès au marché du travail pour les étudiants en fin de formation (voir *International Mobility of the Highly Skilled*, OECD, 2002).

On assiste aussi à un processus de féminisation des flux migratoires très sensible au cours de la décennie 90. Cette tendance est particulièrement marquée en France, en Grèce, en Espagne, en Suède, au Royaume-Uni et en Italie. La tendance à la féminisation concerne en fait l'ensemble des composantes des flux migratoires. Les femmes forment une part de plus en plus importante des flux à des fins d'emploi ainsi que des flux de réfugiés, alors que précédemment la migration féminine vers les pays de l'OCDE se faisait essentiellement par le biais du regroupement familial.

Ce rapide panorama des grandes phases marquantes des migrations en Europe depuis la seconde moitié des années 50 n'a pas du tout la prétention d'être exhaustif. Il importe cependant de le compléter en soulignant deux phénomènes, qui à nos yeux s'inscrivent dans le cadre général des aspects économiques et sociaux des migrations. Le premier a trait à la persistance sur toute la période considérée de l'immigration irrégulière et de l'emploi illégal d'étrangers. Le second concerne les naturalisations et les mariages mixtes, qui dans plusieurs pays de l'Union européenne ont conduit à ce qu'un nombre de plus en plus grand d'étrangers et d'immigrés rejoignent les rangs de la population autochtone, renforçant le caractère permanent et de peuplement de l'immigration (comme c'est le cas en Australie, au Canada, aux Etats-Unis et en Nouvelle-Zélande) et accordant aux migrants la possibilité d'accéder à la pleine citoyenneté.

## **B. La persistance de l'immigration clandestine et de l'emploi d'étrangers en situation irrégulière**

Pendant la période des Trente Glorieuses, le recours massif à de nouveaux travailleurs étrangers a occulté ou mis au second plan les questions de migrations clandestines. Qu'ils aient bénéficié, comme en France, d'une régularisation rampante, ou de mesures plus discrétionnaires, les migrants en situation irrégulière ne sont pas restés longtemps dans la clandestinité et ont fini par s'insérer sur le marché du travail et dans la société des pays d'accueil. Avec le ralentissement de la croissance économique, dès le milieu des années 70, et la montée du chômage, la question de la lutte contre l'immigration irrégulière est devenue une des priorités des politiques migratoires des pays de l'Union européenne. Les migrations irrégulières ont continué cependant à se développer, et notamment l'emploi d'étrangers en situation irrégulière. A la différence des Trente Glorieuses, cependant, les possibilités d'une éventuelle régularisation ont été moins favorables et la tendance à demeurer de plus en plus longtemps dans la clandestinité s'est accrue. Des programmes spéciaux de régularisation ont été mis en place dans les années 80 et 90, notamment en France, en Espagne, en Italie et plus récemment au Portugal et en Grèce (voir *Combattre l'Emploi Illégal d'Étrangers*, OCDE 2000), mais ils n'ont pas mis fin à ce phénomène, d'aucuns prétendent même qu'ils l'ont accentué.

Depuis le début des années 90, l'immigration clandestine a pris une dimension plus importante et des formes plus pernicieuses. Des réseaux de trafiquants internationaux ont saisi l'occasion des changements politiques intervenus en Europe centrale et orientale et dans les pays de l'ex-URSS pour exploiter des personnes en provenance de ces régions mais aussi d'Asie et, dans une moindre mesure, d'Afrique. Face au rôle croissant joué par ces réseaux, et leur implication de plus en plus active dans les mouvements internationaux de main-d'œuvre, les politiques de lutte contre les entrées illégales, l'irrégularité du séjour et du travail des étrangers ont consisté à mettre en place des mesures répressives à l'encontre des trafiquants, des employeurs et parfois aussi des immigrés en situation irrégulière. Des campagnes de prévention ont permis aussi d'informer la population sur les risques et sanctions encourus en cas d'emploi de main-d'œuvre illégale, d'aide ou de participation à des réseaux de trafiquants). Parallèlement, la coopération aux niveaux national et international est apparue comme indispensable pour mieux contrôler et maîtriser les flux migratoires (par exemple, échanges d'informations entre administrations compétentes, contrôle coordonné des frontières, échanges d'informations sur les réseaux de trafiquants).

## **C. L'évolution du taux de naturalisation**

Les modes d'acquisition et d'attribution de la nationalité ont été modifiés ces dernières années dans plusieurs pays européens de l'OCDE, généralement dans le sens d'une libéralisation lorsque la loi était restrictive (voir pour plus de détails le chapitre spécial sur l'acquisition de la nationalité dans *Tendances des migrations internationales*, OCDE, 1995). L'obtention de la nationalité du pays d'accueil témoigne d'un processus progressif d'intégration économique et sociale des étrangers et peut leur permettre d'accroître leurs chances d'insertion. Le nombre des naturalisations dépend principalement de l'ampleur et de l'ancienneté des vagues migratoires ainsi que du caractère plus ou moins libéral des législations sur la nationalité. Il est également lié à l'importance que l'étranger accorde à l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil et aux conséquences de la perte éventuelle de sa nationalité d'origine.

Les changements législatifs intervenus par exemple en Allemagne depuis le 1er janvier 2000 sont caractéristiques des mutations marquant la législation sur la nationalité. Depuis cette date, la nationalité allemande peut être accordée aux adultes étrangers en situation régulière, résidant depuis au moins huit ans en Allemagne au lieu de quinze auparavant. Par ailleurs, les enfants dont les parents sont nés à l'étranger peuvent obtenir également la nationalité allemande si l'un de leurs parents réside légalement en Allemagne depuis au moins huit ans. En 2000, sur les 91 000 enfants nés de parents étrangers, 40 800 ont obtenu la nationalité allemande suite à cette nouvelle loi. Dans un autre ordre d'idée, le volume des naturalisations en France en 2000, qui s'élève à environ 150 000, dépasse le nombre des entrées enregistrées au titre de l'immigration régulière, soit près de 127 000 la même année (voir *Tendances des Migrations Internationales* OCDE 2002). C'est en Suède, au Danemark et en Belgique que les taux de naturalisation sont les plus élevés, comparés à ceux de l'Autriche, des États-Unis et de la Suisse, comme le confirment les données représentées dans le graphique 2, qui couvre les périodes 1990-94 et 1995-99 ainsi que l'année 2000.

## **2. LA SITUATION DES ETRANGERS SUR LE MARCHE DU TRAVAIL**

L'évolution de la part des étrangers ou des immigrés dans la population active a suivi la même tendance que celle de leur part dans la population totale (voir supra). Au cours des cinq dernières années, les effectifs d'actifs étrangers ou immigrés ont augmenté dans la plupart des pays de l'OCDE, et plus particulièrement dans les pays d'Europe du Sud ainsi que dans certains Pays nordiques (voir tableau 4 et graphique 3). Seules l'Allemagne et la Suisse se distinguent par une baisse de la population active étrangère sur la période considérée. En Allemagne, on recense près de 3.4 millions de travailleurs étrangers, contre 1.6 million en France et 1.2 million au Royaume-Uni.

### **A. La place des immigrés sur le marché de travail**

En dépit de l'amélioration récente de la situation de l'emploi dans la plupart des pays de l'OCDE, des différences importantes persistent en terme d'insertion sur le marché du travail entre les nationaux et les immigrés. En effet, les étrangers ou les immigrés ont généralement un taux d'activité plus faible que les nationaux et des différences importantes existent en ce domaine entre les hommes et les femmes (voir tableau 5) et selon les nationalités considérées.

Les femmes étrangères ont un taux d'activité systématiquement inférieur à celui observé pour les hommes. Dans certains pays d'accueil, l'écart selon le sexe peut même dépasser 30 points de pourcentage. C'est le cas, par exemple, en Italie, en Grèce et en Belgique. Généralement, ce constat vaut aussi pour les ressortissants nationaux, mais dans certains pays l'écart entre les taux d'activité masculins et féminins est au moins deux fois plus important pour les immigrés que pour les autochtones. En France, par exemple, le taux d'activité des hommes est supérieur de 12 points à celui des femmes pour les nationaux, alors que



l'écart atteint 28 points pour les étrangers. En Finlande, les différences selon le sexe sont plus marquées encore puisqu'elles sont de 4.9 % et 23 %, respectivement pour les nationaux et les étrangers. Des écarts importants sont également observés au Danemark. Des taux particulièrement faibles peuvent être observés pour certaines communautés pour lesquelles le taux d'activité des femmes est également peu élevé dans leur pays d'origine. C'est le cas par exemple des communautés turque, maghrébine ou des personnes originaires du Moyen-Orient ou d'Afghanistan.

Dans plusieurs pays de l'OCDE, on constate que les hommes étrangers ou immigrés ont un taux d'activité plus élevé que celui des nationaux. C'est le cas notamment dans les pays nouveaux d'accueil où les migrations à des fins d'emploi prédominent, à l'instar des pays d'Europe du Sud (Italie, Grèce) et en Hongrie. A l'inverse, aux Pays-Bas et dans les pays d'Europe du Nord (notamment en Suède et au Danemark), qui reçoivent traditionnellement un nombre important de réfugiés, les étrangers sont sensiblement moins actifs que les autochtones.

## **B. Croissance de l'emploi étranger et diffusion dans les secteurs économiques**

Le graphique 4 permet de comparer l'évolution de l'emploi étranger et celle de l'emploi total depuis le début de la reprise économique (première moitié de la décennie 90). Dans les anciens pays européens d'immigration (Allemagne, Belgique, France, Pays-Bas, Royaume-Uni), on remarque que la croissance de l'emploi a, dans un premier temps, principalement profité aux ressortissants nationaux. Toutefois, au bout de quatre à six ans, alors que des tensions sont apparues sur les marchés du travail et que la croissance s'est accélérée, l'emploi étranger a fortement progressé. Dans les nouveaux pays européens d'immigration, tels l'Espagne, l'Italie, l'Irlande ou le Portugal, l'évolution est très différente dans la mesure où l'emploi étranger poursuit une dynamique à la hausse depuis le début de la reprise.

Le tableau 6 donne une vue d'ensemble de la répartition sectorielle de l'emploi étranger en 2000-2001 dans les pays de l'OCDE. On constate en particulier une surreprésentation des étrangers dans certains secteurs, c'est-à-dire que leur part dans l'emploi de ces secteurs est supérieure à leur part dans la population active totale. Dans la plupart des pays européens de l'OCDE, cette surreprésentation est observée dans les activités du secteur secondaire. En Allemagne et en Italie, par exemple, plus du quart des emplois étrangers est concentré dans le secteur des mines et des industries manufacturières. Les étrangers sont également surreprésentés dans le secteur de la construction en Autriche, en Belgique, en France, et dans les pays d'Europe du Sud.

Le tableau 7 permet, grâce à un indicateur de disparité, d'appréhender de manière synthétique l'évolution au cours des quinze dernières années de la convergence des distributions de l'emploi par secteur des travailleurs étrangers par rapport à celles des travailleurs autochtones. Plus cet indicateur est faible (pour son calcul voir la note du tableau 7), plus la répartition de l'emploi étranger se rapproche de celle de l'emploi autochtone, c'est le cas notamment en Allemagne, en Belgique, en Norvège, aux Pays-Bas et en Espagne.

Le rapprochement de la distribution de l'emploi étranger de celle des autochtones signifie que le processus d'intégration des étrangers sur le marché du travail a tendance à s'accroître. Dans les pays européens de l'OCDE, par exemple, avec l'arrivée sur le marché du travail des jeunes de la seconde génération, qui possèdent en général un niveau d'instruction et de formation plus élevé que celui de leurs parents, l'offre de travail des jeunes étrangers s'oriente vers des emplois de « profil national » et de nature différente de ceux occupés par les immigrés de la première génération.

Dans le cas particulier de l'emploi illégal de travailleurs étrangers, les informations obtenues à la suite d'opérations de régularisation montrent que dans l'ensemble les migrants en situation irrégulière sont assez jeunes et qu'ils occupent des emplois dans un nombre élevé de secteurs (voir encadré ci-dessous).

### Où travaillent les clandestins ?

S'il est difficile d'établir un panorama précis des différents emplois occupés par les migrants en situation irrégulière, les informations obtenues à la suite d'opérations de régularisation montrent que le nombre de secteurs ayant recours à la main-d'œuvre clandestine est bien plus élevé que celui auquel on pouvait s'attendre. Une étude réalisée dans six pays de l'OCDE [voir *Combattre l'Emploi Illégal d'Étrangers* OCDE 2000] permet d'identifier les secteurs les plus concernés. Il s'agit notamment de l'agriculture, du bâtiment et des travaux publics, de la petite industrie manufacturière, du tourisme, de l'hôtellerie-restauration et des services rendus aux ménages et aux entreprises, y compris les services informatiques.

Contrairement à l'agriculture et à l'industrie, dont la part dans le produit intérieur brut est en déclin dans la plupart des pays de l'OCDE, la présence croissante des clandestins dans le secteur tertiaire va de pair avec une hausse de l'emploi. En France et en Italie par exemple, les travailleurs clandestins qualifiés peuvent trouver un emploi dans l'enseignement scientifique et linguistique mais généralement à un taux de salaire inférieur à celui des nationaux. Le tourisme saisonnier, le commerce de détail et l'hôtellerie-restauration, dans lesquels les horaires de travail sont particulièrement longs, ont également recours à la main-d'œuvre clandestine. La croissance des services rendus aux entreprises (entretien et maintenance de matériel, gardiennage) et aux ménages (garde d'enfants et autres services domestiques) offre également des débouchés à ce type de main-d'œuvre.

Le développement de la sous-traitance dans la plupart des pays de l'OCDE peut favoriser aussi le recrutement d'étrangers en situation irrégulière. La sous-traitance permet aux entreprises dans de nombreux secteurs de réduire leurs charges sociales et d'échapper aux contraintes imposées par le droit du travail. Les entreprises de textile-habillement et de bâtiment et travaux publics tout comme les entreprises de services y ont souvent recours. Cette pratique a permis de développer une forme de « faux salariat » dans la mesure où les salariés d'une entreprise de sous-traitance sont en réalité devenus des travailleurs indépendants.

L'emploi illégal des étrangers révèle dans une certaine mesure des difficultés de recrutement sur le marché du travail. Il reflète également les problèmes liés à l'économie informelle indiquant ainsi que le travail clandestin concerne aussi et en grande majorité les travailleurs autochtones.

### C. Les étrangers plus vulnérables au chômage que les autochtones

De manière générale, les étrangers sont plus vulnérables au chômage que les autochtones et les causes de cette plus grande vulnérabilité sont multiples (voir *Perspectives de l'emploi*, OCDE 2001). Dans presque tous les pays européens de l'OCDE, la part des travailleurs étrangers ou immigrés dans le total des chômeurs est plus importante que leur part dans la population active.

Les écarts entre les taux de chômage des étrangers et des nationaux (voir tableau 5) et le fait que selon les nationalités les étrangers soient inégalement touchés par le chômage résultent de toute une série de facteurs qui sont liés, notamment, à l'évolution de la conjoncture économique et à la nature des emplois occupés par les étrangers. Ils dépendent aussi de la structure démographique de la population étrangère et de l'ancienneté des différentes vagues migratoires suivant les pays d'accueil. En outre, le profil des

migrants détermine aussi leur degré d'employabilité. A cet égard, des variables comme l'âge, le sexe, la nationalité, la catégorie du migrant à l'entrée (réfugié, membre de familles ou travailleur), le niveau de qualification, l'expérience professionnelle et la durée de séjour dans ce pays, jouent un rôle important dans les facteurs expliquant la plus ou moins grande vulnérabilité au chômage. La connaissance de la langue du pays d'accueil s'avère aujourd'hui indispensable pour faciliter l'intégration sur le marché du travail et dans la société dans son ensemble.

Afin d'évaluer l'ampleur des efforts qu'il serait nécessaire de mener pour pallier les problèmes spécifiques auxquels sont confrontés les étrangers ou les immigrés sur les marchés du travail des pays Membres de l'OCDE, on peut calculer le nombre d'emplois qu'il serait théoriquement nécessaire de créer pour que le taux de chômage des étrangers soit égal à celui des nationaux en supposant ce dernier inchangé. Ceci aurait pour effet de ramener la part des travailleurs étrangers ou immigrés dans le total des chômeurs à leur part dans la population active. Les résultats sont présentés pour l'année 2001 dans le tableau 8. Concrètement, même dans les pays où les étrangers sont fortement touchés par le chômage, tels que la Belgique, la Finlande, la Suède ou la France, le nombre théorique d'emplois à créer est relativement faible. Toutefois, la réalisation de cet objectif à moyen terme ne dispense pas d'envisager un renforcement des mesures actives pour l'emploi, de développer des mesures spécifiques, mais également de renforcer la lutte contre les discriminations.

### **3. PRINCIPAUX ENJEUX DES MIGRATIONS DANS UNE EUROPE ÉLARGIE**

#### **A. Le contexte : des préoccupations communes dans un «paysage migratoire» fortement contrasté**

Les pays de l'Union européenne partagent un certain nombre de préoccupations communes dans le domaine des migrations internationales, comme par exemple la volonté de mieux maîtriser les flux migratoires, d'accorder l'asile politique aux migrants qui remplissent vraiment les conditions énumérées par la Convention de Genève, et enfin de coopérer activement entre eux et avec les pays d'origine pour tenter d'atteindre ces objectifs. Cette convergence dans les préoccupations et dans les objectifs ne doit pas cependant cacher la réalité : le « paysage migratoire » de l'UE est fortement contrasté et les adhésions prochaines de dix pays candidats accentueront encore ce contraste.

Les anciens pays d'immigration comme la France, la Belgique, les Pays-Bas ont enregistré des vagues migratoires importantes de travailleurs étrangers, parfois accompagnés des membres de leur famille, dans les années 50 et 60 et jusqu'au milieu des années 70. Ces pays, mais aussi le Royaume-Uni et l'Allemagne gèrent actuellement des secondes générations d'immigrés et sont fortement préoccupés par l'intégration des migrants et de leurs enfants sur le marché du travail et dans la société en général.

Les Pays nordiques, qui avaient créé, dès le début des années 50, le Marché nordique permettant la libre circulation des hommes, des marchandises et des capitaux dans l'espace géographique formé par ses pays membres, ne se sont pas orientés vers une politique de recrutement de travailleurs étrangers mais ont donné la priorité dans les flux annuels d'entrées aux réfugiés et autres migrants acceptés avant tout pour des raisons humanitaires. Cette priorité fait que les flux migratoires à destination de cette région au cours des vingt dernières années ont été constitués principalement par des migrants provenant de pays connaissant des conflits armés et des guerres civiles. L'intégration de ces populations sur le marché du travail et dans la société des Pays nordiques nécessite donc des politiques appropriées afin de répondre aux besoins de ces personnes déplacées ou déracinées.

Les pays de l'Europe du Sud et l'Irlande, classés du milieu du XIXème au milieu du XXème siècle d'abord parmi les grands pays d'émigration transocéanique et plus tard comme les grands

pourvoyeurs de migrants en Europe, sont devenus récemment des pays d'immigration, confrontés pour l'essentiel, à l'exception de l'Irlande, à des migrations, principalement de travailleurs en situation irrégulière. L'adhésion prochaine de la Pologne, de la Hongrie et de la République tchèque à l'Union européenne, entre autres, va contribuer à accroître ce contraste entre anciens et nouveaux pays d'immigration.

C'est donc dans un contexte très hétérogène (y compris en ce qui concerne les pays d'origine des nouveaux arrivants et des migrants déjà installés, voir tableau 9) que s'inscrivent les migrations et l'emploi des étrangers dans l'Union européenne, de même que la politique migratoire commune qui est en train de se dessiner.

## **B. Harmoniser les politiques migratoires constitue un enjeu des plus difficiles car les pays de l'UE se situent à des stades différents de développement des vagues migratoires**

Un rapide coup d'œil sur l'histoire des migrations dans les pays de l'Union européenne montre bien que les stades de développement des vagues migratoires sont différents suivant les pays ou les groupes de pays considérés. Par ailleurs, les changements politiques intervenus en Europe centrale et orientale à la fin des années 80 (voir supra) ont eu des effets bien plus importants pour des raisons géopolitiques et historiques sur les flux d'immigration dans les années 90, par exemple en Allemagne, en Autriche, mais aussi aux États-Unis et au Canada, comparés à la France ou au Royaume-Uni. Il en a été de même au cours du démantèlement de l'ex-Yougoslavie et de la guerre civile dans cette région, qui ont entraîné des flux importants de réfugiés bosniaques, puis kosovars et plus récemment albanais, essentiellement vers l'Allemagne, la Suède, l'Autriche, l'Italie et la Grèce.

L'Allemagne a reçu depuis 1989 un très grand nombre de migrants d'origine ethnique allemande, la Grèce a accueilli les minorités grecques du Pont et des Albanais d'origine grecque, l'Espagne est sollicitée par certains ressortissants de ses anciennes colonies d'Amérique centrale et latine, le Portugal quant à lui, peut difficilement ignorer les liens tissés dans le même contexte avec les Pays africains de langue officielle portugaise ou le Brésil. Il en sera de même demain, par exemple pour la Pologne avec ses minorités ethniques en Ukraine ou la Hongrie avec la Roumanie, autant de situations que des pays comme la France, la Belgique, le Royaume-Uni et les Pays-Bas avaient connues en leur temps dans leurs relations avec leurs anciennes colonies.

Demain, avec l'élargissement de l'UE, ces contraintes géopolitiques vont continuer à peser sur les mouvements et les politiques migratoires. Les précédents créés par l'élargissement de la Communauté européenne en 1981 à la Grèce et en 1986 à l'Espagne et au Portugal, apportent certes des enseignements utiles sur la manière de gérer la période de transition qui s'écoule entre, d'une part, l'adhésion et l'entrée en vigueur de la libre circulation et, d'autre part, la libre installation des ressortissants communautaires dans chacun des États membres. Ce nouvel élargissement comporte cependant deux nouvelles données : d'une part, plusieurs pays en cours d'adhésion éprouvent des difficultés à gérer les flux migratoires en provenance des anciens territoires de l'ex-URSS et de certains pays d'Asie et dans une moindre mesure d'Afrique, et, d'autre part, l'existence de nombreuses minorités ethniques en Europe centrale et orientale, dont le statut politique reste encore précaire, pourrait alimenter une partie des flux migratoires à venir dans l'espace communautaire.

Des histoires migratoires différentes, des recours à l'immigration plus ou moins marqués selon les pays, des pays moins concernés que d'autres par les flux de la décennie passée, composés pour l'essentiel de demandeurs d'asile, de réfugiés et de minorités ethniques, voilà tout un ensemble de faits qui montrent combien les pays de l'Union européenne connaissent des situations très différentes au regard des migrations. Le Traité d'Amsterdam entré en vigueur en mai 1999 souligne la nécessité de mettre en

oeuvre une politique migratoire commune à l'ensemble des pays de l'Union, voilà un objectif ambitieux face au paysage contrasté décrit ci-dessus et à l'hétérogénéité de la population immigrée qui réside déjà dans cet espace. Ainsi l'un des principaux enjeux de l'avenir des migrations en Europe consistera à trouver une ligne commune sur la question de la gestion des migrations et de l'harmonisation des politiques migratoires entre les pays de l'Union.

### **C. Pour des outils statistiques mieux exploités et mieux adaptés : un autre enjeu majeur**

Un autre enjeu majeur résidera dans la possibilité de se doter d'outils statistiques mieux adaptés aux multiples aspects que revêtent les migrations, tant les données disponibles sur les migrations sont inégalement développées suivant les pays de l'Union européenne, sans parler des difficultés d'établir des comparaisons entre les pays considérés (voir annexe statistique de *Tendances des migrations internationales*, OCDE, 2002).

Les faces cachées du phénomène migratoire ne concernent pas uniquement les flux d'entrées non enregistrés, mais aussi les sorties et les retours, les situations multiples de clandestinité et d'irrégularité vis-à-vis du séjour et/ou du travail. Les pertes d'information sur les migrants, faute de concepts et d'outils statistiques et administratifs adaptés, faussent en grande partie, par exemple en cas de retours au pays ou d'acquisition de la nationalité du pays d'accueil, les résultats des analyses nationales ou comparatives sur l'ampleur des flux nets de migration ou sur l'intégration des immigrés et des membres de leur famille dans les pays d'accueil.

Dans un premier temps, avant même de parler de nouveaux outils statistiques, il conviendrait de mieux utiliser ceux qui existent déjà. Parmi ceux-ci figure l'Enquête sur les forces de travail, actuellement sous-exploitée lorsqu'on cherche à analyser la population immigrée, qu'elle soit d'arrivée récente ou d'installation plus longue. Cette enquête est en effet quasiment notre unique source d'information courante permettant un regard sur le comportement sur le marché du travail des primo-migrants et sur l'intégration sous ses divers aspects (présence et/ou scolarisation dans le pays, acquisition de la nationalité, mariages mixtes, etc.). A cette fin, une évaluation préalable, à la fois de la qualité des informations qui s'y trouvent et du potentiel analytique de cet instrument, constitue une étape indispensable. Le Secrétariat de l'OCDE est prêt à travailler de concert avec l'Union européenne pour mieux exploiter les données existantes et dans un deuxième temps en s'inspirant des riches informations statistiques disponibles dans certains pays non européens de l'OCDE, suggérer de nouveaux outils statistiques mieux adaptés aux aspects économiques et sociaux des migrations.

### **D. Dépasser le contexte actuel pour développer des approches moins réductrices du phénomène migratoire**

La mobilisation de certains pays membres de l'Union autour de la question des demandeurs d'asile et l'importance prise par cette catégorie de flux au cours des dix dernières années ont fait que, dans certains pays membres et à l'occasion de nombreux débats, les migrations ont été en grande partie assimilées aux mouvements de réfugiés politiques ou économiques. Cette mobilisation s'est traduite récemment par la création d'un Fonds européen destiné à aider les pays confrontés à des arrivées importantes de demandeurs d'asile, avec le risque de voir ce canal fortement réactivé. En « communautarisant » les coûts de l'arrivée des demandeurs d'asile, on peut se demander aussi s'il n'y a pas un risque d'inciter à réduire les efforts déployés actuellement pour endiguer les flux de faux demandeurs d'asile. Par ailleurs, les sommes allouées à ce Fonds risquent d'augmenter considérablement avec l'accroissement des demandes d'asile dans des pays jusque-là peu concernés comme l'Italie,

l'Espagne et la Grèce, ainsi que trois au moins des pays candidats à l'adhésion : la République tchèque, la Hongrie et la République slovaque.

A l'inverse, les craintes plus ou moins fortes selon les pays de se heurter à des pénuries de main-d'œuvre dès maintenant ou dans un proche avenir ont conduit certains d'entre eux « à réduire » le migrant à sa seule dimension de force de travail, alors même que l'expérience passée et récente des migrations illustre bien le caractère complexe des différents processus migratoires, de l'arrivée du travailleur, à celle de sa famille et à l'accès à la pleine citoyenneté (voir supra). Au-delà des questions liées à l'intégration des immigrés dans la société des pays d'accueil, ces derniers conservent aussi des liens plus ou moins étroits avec leurs pays d'origine et cette dimension ne doit pas écartée dans l'approche du phénomène migratoire.

Dans un autre registre, les approches réductrices du phénomène migratoire, contenues parfois dans les messages délivrés à l'opinion publique qui avaient mis l'accent sur la « forteresse Europe », alors même que les flux migratoires n'ont pas cessé d'augmenter dans les années 90 (voir graphique 5), font qu'une partie de l'opinion publique, déjà peu favorable à l'augmentation de l'immigration, ne comprend pas s'il faut continuer à lutter contre l'immigration clandestine et l'emploi illégal d'étrangers, ou si la « forteresse Europe devrait se transformer en une Europe plus ouverte ».

Dans un tel contexte, les lobbies divers (très puissants, mais souvent peu représentatifs des immigrés), les pays d'origine maniant pour certains à merveille la langue de bois, et les partisans du multiculturalisme exacerbé conduisent parfois certains pays à adopter des politiques migratoires peu cohérentes avec les autres politiques (par exemple des politiques en faveur de certaines minorités ethniques ou l'enseignement des langues et des cultures d'origine, au détriment de l'acquisition de la langue du pays d'accueil, élément indispensable pour obtenir, garder ou retrouver un emploi).

Dans le cadre de leurs travaux récents, l'OCDE et l'Union européenne ont déjà contribué à atténuer les craintes soulevées par les conséquences en termes de flux migratoires des perspectives d'élargissement (voir *Migration Policies and EU Enlargement* OCDE 2001). Ces travaux mériteraient d'être approfondis et orientés vers les aspects liés au marché du travail et au statut des migrants dans les pays en cours d'adhésion. Par ailleurs, il est souhaitable que la Conférence UE/OCDE, dans le cadre de laquelle s'inscrit le présent document, puisse donner lieu à un travail plus approfondi sur les aspects économiques et sociaux des migrations, à l'image du rapport publié récemment par les Autorités britanniques (voir *Migration : an economic and social analysis* Home Office 2001), soucieuses de délivrer à l'opinion publique un message global sur l'analyse des migrations en liaison avec la croissance économique et le dynamisme de la société britannique. L'enjeu ici, au-delà des aspects économiques et sociaux des migrations, est avant tout humain et politique.

## **E. L'emploi des étrangers au cœur des préoccupations futures**

Au niveau de l'emploi et en théorie, c'est la flexibilité qui est recherchée lorsqu'on recourt à des migrations à des fins d'emploi, et notamment l'adaptabilité de la main-d'œuvre aux besoins du moment. Dans la réalité, on constate que les pays qui pratiquent des politiques sélectives reconsidèrent leur stratégie en recherchant des migrants possédant un profil qui leur permettra de mieux s'adapter aux besoins du marché du travail à moyen terme. Cette vision tranche avec les approches ayant mis par le passé l'accent sur le caractère temporaire des migrations de travail. Comment concilier les objectifs des politiques migratoires à des fins d'emploi avec l'évolution des équilibres sur le marché du travail ?

Au niveau des migrants, le droit du travail exige un traitement équitable, un statut clair et sans discrimination vis-à-vis des rémunérations et de la protection sociale. Le point de vue des migrants, pas toujours pris en compte lorsqu'il s'agissait de recruter de la main-d'œuvre peu qualifiée, l'est

systématiquement aujourd'hui s'agissant des travailleurs qualifiés et hautement qualifiés. Or, les programmes temporaires récents ne sont pas suffisamment clairs au niveau des statuts accordés aux migrants et les conventions bilatérales ou multilatérales futures en matière de main-d'œuvre gagneraient à être modifiées afin de mieux s'assurer que les différents partenaires impliqués (État, employeurs et migrants) en tirent le plus grand bénéfice. Le Secrétariat de l'OCDE se propose d'aborder cette question lors d'un prochain séminaire qui se tiendra à Montreux, à l'invitation des Autorités suisses, en juin 2003. La participation de l'Union européenne est vivement souhaitée dans le contexte actuel de regain d'intérêt pour les migrations à des fins d'emploi (voir supra).

Les immigrants sont censés jouer un rôle dans l'atténuation des effets du vieillissement démographique et certains pays nourrissent même l'espoir de recourir de manière plus importante à l'immigration pour réduire ou combler les déficits à venir des systèmes de pensions. De telles perspectives, avant même de s'interroger sur leur degré de réalisme, supposent la mise en place d'une politique d'immigration permanente, dont pour l'instant peu de pays de l'Union se sont fait l'écho officiellement. À cet égard, l'exemple des politiques menées depuis longtemps par certains pays non européens de l'OCDE (Canada ou Australie, par exemple), mériterait d'être pris en compte.

En ce qui concerne les craintes de se trouver confrontés à des pénuries de main-d'œuvre, qui semblent pour l'instant mal identifiées (voir OCDE 2001 et document du Secrétariat de l'OCDE présenté dans la 3<sup>ème</sup> session de cette conférence), le recours plus important à l'immigration se trouve en compétition et/ou en complément avec les objectifs tendant à accroître le taux de participation des résidents, y compris des migrants déjà installés, et avec la possibilité d'accroître les investissements "labour saving", les délocalisations, etc. Ces enjeux liés aux futurs équilibres du marché du travail méritent des analyses plus approfondies. Qui qu'il en soit la migration sélective à des fins d'emploi se heurte à de nombreuses limites. Par ailleurs, l'existence de vagues migratoires anciennes et la persistance de conflits dans des zones hors UE, proches ou plus éloignées, et d'inégalités de développement vont continuer à peser sur le volume des flux migratoires non « choisis » par les pays d'accueil.

La lutte contre les entrées illégales, l'irrégularité de l'entrée et du séjour des étrangers restera aussi au cœur des priorités de la politique migratoire des pays Membres de l'OCDE et son efficacité constitue un enjeu important dans la mesure où elle conditionne la mise en place de politiques plus actives en matière d'immigration régulière.

Dans le cadre du Groupe de Travail sur les Migrations de l'OCDE une attention particulière a été accordée à la prévention et à la lutte contre l'emploi d'étrangers en situation irrégulière ainsi qu'à l'analyse comparative des dispositifs nationaux mis en œuvre pour atteindre ces objectifs (voir *Combattre l'Emploi Illégal d'Étrangers* OCDE 2000). Parmi les principales recommandations qui résultent de ces travaux, figure la nécessité de faire en sorte que les mesures de lutte contre l'emploi d'étrangers en situation irrégulière, quelles qu'elles soient, visent le travail non déclaré en général, et pas uniquement l'emploi d'étrangers en situation irrégulière.

En ce qui concerne les sanctions contre l'emploi illégal des étrangers, elles doivent être infligées aux principaux acteurs impliqués dans la violation des lois sur le travail et l'immigration. Ces sanctions doivent donc s'appliquer, non seulement aux employeurs directs mais aussi aux employeurs indirects (le donneur d'ordre qui fait appel à des sous-traitants pour certaines parties ou certaines phases du travail). Elles concernent aussi toute personne qui favorise activement l'immigration illégale et/ou l'emploi d'étrangers en situation irrégulière, que cette personne soit par exemple un intermédiaire tirant profit de la mise à disposition d'un logement ou un véritable trafiquant de main-d'œuvre illégale. Elles peuvent s'appliquer, enfin, aux travailleurs en situation irrégulière. Toutefois, une stratégie efficace de lutte contre l'emploi d'étrangers en situation irrégulière doit être fondée sur une combinaison de sanctions et de mesures de prévention non répressives.

Les recommandations mettent aussi l'accent sur une meilleure coordination et une meilleure cohérence des actions des administrations compétentes dans la lutte contre l'emploi d'étrangers en situation irrégulière, aux niveaux national et au niveau local. Enfin, la coopération internationale devient de plus en plus urgente, notamment pour lutter contre les réseaux de trafiquants de main-d'œuvre.

Les pays membres de l'Union européenne ont pris conscience de cette nécessité et le Conseil de l'Union européenne a récemment adopté plusieurs recommandations relatives à la répression de l'emploi d'étrangers en situation irrégulière. De même, la Commission de l'Union européenne a rédigé un rapport sur le travail illégal au sens large. Ce rapport identifie quatre catégories de travailleurs non déclarés : les personnes occupant plusieurs emplois, les personnes économiquement « non actives », les chômeurs et les ressortissants de pays tiers résidant illégalement dans l'Union européenne. Dans d'autres pays Membres de l'OCDE, par exemple aux États-Unis, au Canada et au Mexique, les actions de coopération internationale, lorsqu'elles existent, sont essentiellement bilatérales et souvent très spécifiques.

## **Conclusion**

Dans ce document, on a présenté tout d'abord les grandes phases des mouvements migratoires depuis les années 50 en Europe, puis brièvement la situation des migrants sur le marché du travail. La dernière partie met surtout l'accent sur la complexité des phénomènes migratoires et de la situation qui prévaut dans les pays Membres de l'Union européenne afin d'identifier les principaux enjeux et notamment les étapes et les limites de l'harmonisation des politiques migratoires en général, et à des fins d'emploi en particulier. Cette dernière partie, en soulignant quelques enjeux des migrations dans l'Union européenne en voie d'élargissement, a pour but de stimuler les débats. Elle vise aussi à renforcer la coopération entre l'Union européenne et l'OCDE sur des sujets tels que les migrations et le marché du travail, l'intégration des immigrés et la coopération internationale entre les pays d'accueil et les pays d'origine pour la maîtrise des flux et pour le développement économique.

Au-delà des enjeux soulignés dans ce document, plusieurs questions relatives aux politiques migratoires restent à débattre. Quelle sera la nature des futures politiques migratoires prônées par l'Union européenne, à quel niveau s'appliqueront-elles (région, pays ou groupes de pays, Europe entière)? Les politiques actives de migrations pour l'emploi seront-elles plus sélectives, comporteront-elles des quotas, et si oui pour quelles catégories de travailleurs ou de pays pourvoyeurs de main-d'œuvre ? Est-ce que les objectifs de ces politiques seront les mêmes pour les anciens et les nouveaux pays d'immigration, les anciens et les nouveaux membres de l'UE ? Jusqu'à quel degré les politiques migratoires seront-elles harmonisées ? Peuvent-elles être définies sans prendre en compte celles des autres grands pays d'immigration de l'OCDE ?

Clairement, l'Union européenne, comme l'OCDE, doit aussi « élargir » ses travaux sur les migrations.



## **TABLEAUX ET GRAPHIQUES**

Tableau 1. Entrées de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE en 2001

	Milliers	pour 100 étrangers <sup>1</sup> en début d'année	pour 1000 habitants en début d'année	% de décisions favorables parmi les décisions prises en 2001 <sup>2</sup>
Royaume-Uni	92.0	3.9	1.5	26
Allemagne	88.4	1.2	1.1	25
États-Unis	86.4	0.3	0.3	30
France	47.3	1.4	0.8	12
Canada	42.7	0.9	1.4	47
Pays-Bas	32.6	4.9	2.1	15
Autriche	30.1	4.0	3.7	4
Belgique	24.5	2.8	2.4	27
Suède	23.5	4.9	2.7	27
Suisse	20.8	1.5	2.9	36
République tchèque	18.0	9.0	1.8	1
Norvège	14.8	8.0	3.3	33
Danemark	12.4	4.8	2.3	52
Australie	12.4	0.3	0.6	29
Irlande	10.3	8.2	2.7	4
Italie	9.8	0.7	0.2	20
Hongrie	9.6	7.5	1.0	5
Espagne	9.2	1.0	0.2	6
République slovaque	8.2	28.8	1.5	-
Grèce	5.5	..	0.5	18
Turquie	5.0	..	0.1	47
Pologne	4.5	10.6	0.1	5
Bulgarie	2.4	..	0.3	70
Roumanie	2.4	3.4	0.1	5
Nouvelle-Zélande	1.7	0.2	0.5	19
Finlande	1.7	1.8	0.3	38
Luxembourg	0.7	0.4	1.6	22
Mexique	0.4	0.1	-	34
Japon	0.4	-	-	23
Portugal	0.2	0.1	-	23
<b>UE</b>	<b>388.1</b>			
<b>Europe centrale et orientale</b>	<b>45.1</b>			
<b>Amérique du Nord</b>	<b>129.1</b>			
<b>OCDE</b>	<b>612.3</b>			

1. En pourcentage des effectifs des personnes nées à l'étranger dans le cas de l'Australie, du Canada (1996), de la Nouvelle Zélande et des États-Unis.

2. Personnes qui ont obtenu le statut de réfugié plus celles à qui a été octroyé un statut "humanitaire" en pourcentage de l'ensemble des décisions prises en 2001 (y compris les décisions provisoires).

Sources : Se reporter à l'annexe statistique de *Tendances des migrations internationales* (OCDE, édition 2002) ; Haut commissariat aux réfugiés des Nations Unies.

**Tableau 2. Entrées de personnes d'origine ethnique allemande par pays d'origine en Allemagne, 1950-1998**

	Total	<i>Dont :</i>				
		ex-URSS	Roumanie	Pologne	ex-RFTS	Autres
1950 - 1965	551 634	18 900	15 410	356 659	31 085	129 580
1966 - 1980	516 041	66 790	91 522	275 491	59 517	22 721
1981 - 1989	932 016	169 611	135 394	606 166	10 994	9 851
1990 - 1995	1 509 010	1 120 816	178 419	201 291	3 386	5 098
1996	177 751	172 181	4 284	1 175	11	100
1997	134 419	131 895	1 777	687	10	50
1998	103 080	101 550	1 005	488	16	21
<b>Total cumulé</b>	<b>3 923 951</b>	<b>1 781 743</b>	<b>427 811</b>	<b>1 441 957</b>	<b>105 019</b>	<b>167 421</b>

*Source :* Ministère de l'Intérieur allemand.

**Tableau 3. Effectifs d'étudiants étrangers dans quelques pays de l'OCDE, 2000**  
Milliers et pourcentages

	<i>Dont :</i>				Étudiants étrangers en % de l'ensemble des étudiants (étrangers et nationaux)
	Milliers	originaires d'un pays de l'OCDE (%)	originaires d'un pays de l'UE (%)	originaires d'un autre pays européen (%)	
États-Unis	475.2	37.6	25.6	1.2	3.6
Royaume-Uni	222.9	60.6	28.4	2.4	11.0
Allemagne	187.0	53.1	35.5	6.2	9.1
France	137.1	30.2	21.8	1.8	6.8
Australie	105.8	22.4	8.6	0.4	12.5
Japon	59.7	36.1	6.5	0.1	1.5
Espagne	40.7	61.6	47.9	3.7	2.2
Canada	40.0	42.9	8.2	0.5	3.3
Belgique	38.8	58.5	50.2	1.8	10.9
Autriche	30.4	70.1	58.0	4.8	11.6
Suisse	26.0	72.8	52.7	0.6	16.6
Italie	24.9	46.4	37.8	4.6	1.4
Suède	20.8	72.3	37.9	6.1	6.0
Turquie	17.7	9.8	7.5	0.1	1.7
Pays-Bas	14.0	57.2	45.1	1.8	2.9
Danemark	12.9	38.2	25.1	5.3	6.8
Portugal	11.2	25.5	21.9	1.1	3.0
Hongrie	9.9	..	..	..	3.2
Nouvelle-Zélande	8.2	29.2	3.1	0.1	4.8
Irlande	7.4	75.4	68.7	0.3	4.6
Norvège	7.0	56.9	37.1	2.2	3.7
Pologne	6.1	25.2	20.8	0.9	0.4
République tchèque	5.7	51.8	23.2	11.7	2.2
Finlande	5.6	35.6	30.4	1.3	2.1
Corée	3.4	28.4	3.8	0.1	0.1
Mexique	2.4	..	..	..	0.1
République slovaque	1.6	41.5	15.3	20.6	1.2
Islande	0.4	82.1	55.4	8.5	4.2

*Source :* Base de données sur l'éducation, OCDE.

Tableau 4. **Travailleurs étrangers ou nés à l'étranger dans quelques pays de l'OCDE, 1995 et 2000**

Milliers et pourcentages

<b>Travailleurs étrangers</b>					
	Milliers		% de la population active totale		Source des données
	1995	2000	1995	2000	
Allemagne	3 505	3 429	9.1	8.8	LFS
Autriche	366	377	9.7	9.8	LFS
Belgique	327	366	7.9	8.4	LFS
Corée	52	123	0.3	0.6	R
Danemark	54	78	2.0	2.8	LFS
Espagne	121	227	0.8	1.4	LFS
Finlande	18	34	0.8	1.3	LFS
France	1 566	1 571	6.3	6.1	LFS
Grèce	71	163	1.7	3.8	LFS
Hongrie	21	30	0.5	0.7	PT
Irlande	42	60	3.0	3.5	LFS
Italie	100	246	0.5	1.1	LFS
Japon <sup>1</sup>	88	155	0.1	0.2	PT
Luxembourg <sup>2</sup>	65	77	39.1	42.0	LFS
Norvège	59	75	2.7	3.2	LFS
Pays-Bas	281	298	3.9	3.7	LFS
Portugal	21	104	0.5	2.2	LFS
République slovaque	4	4	0.2	0.2	PT
République tchèque	..	28	..	0.5	LFS
Royaume-Uni	1 011	1 220	3.6	4.2	LFS
Suède	186	205	4.2	4.8	LFS
Suisse	729	717	18.6	18.3	PT

**Travailleurs nés à l'étranger**

	Milliers		% de la population active totale		Source des données
	1995	2000	1995	2000	
Australie	2 139	2 365	23.9	24.5	LFS
Canada (1996)	2 839	..	19.2	..	C
États-Unis	14 083	17 384	10.8	12.4	LFS

*Note:* Les données calculées à partir des enquêtes sur les forces de travail concernent la population active âgée de 15 à 64 ans à l'exception de l'Australie (15 ans et plus). Les données issues des autres sources concernent l'ensemble de la force de travail âgée de 15 ans et plus.

1. Résidents étrangers disposant d'une autorisation de travail. Non compris les résidents permanents et de longue durée dont l'activité n'est pas restreinte. Les personnes dont le permis n'est plus en cours de validité (parmi lesquelles une majorité est supposée exercer illégalement une activité professionnelle) sont également exclues.
2. Travailleurs étrangers résidents (non compris les travailleurs frontaliers).

Sources :

- C : Recensement;
- E : Estimations par l'Institut national de la statistique;
- LFS : Enquête sur la population active ;
- R : Registres de population et registres des étrangers ;
- PT : Permis de travail.

Tableau 5. Taux d'activité et taux de chômage des nationaux et des étrangers par sexe dans quelques pays de l'OCDE, moyenne 2000-2001

	Taux d'activité				Taux de chômage			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Nationaux	Étrangers	Nationaux	Étrangers	Nationaux	Étrangers	Nationaux	Étrangers
Allemagne	78.9	77.6	64.7	50.7	7.2	13.4	7.8	11.7
Autriche	78.9	85.1	62.4	63.3	3.9	8.4	3.9	8.6
Belgique	73.3	72.4	57.0	41.0	4.6	14.2	7.0	16.5
Danemark	84.1	71.2	76.2	53.0	3.6	12.2	4.9	7.2
Espagne	77.3	85.4	50.9	59.1	9.3	12.9	19.8	17.2
Finlande	79.4	83.1	74.6	60.2	10.0	24.2	11.2	29.9
France	75.1	76.6	63.3	48.6	7.1	17.1	10.7	23.9
Grèce	76.2	89.2	49.0	56.0	7.2	7.6	16.2	17.6
Hongrie (2001)	67.6	77.8	52.2	51.8	6.4	..	4.9	5.5
Irlande	79.2	77.0	55.9	56.2	4.1	5.1	3.8	6.2
Italie	73.6	87.7	46.6	50.7	8.0	7.4	13.9	21.3
Luxembourg	74.0	79.7	47.7	57.7	1.2	2.5	1.7	3.8
Norvège	84.6	82.1	76.8	67.2	3.7	5.3	3.4	4.5
Pays-Bas	84.9	69.5	67.2	49.0	1.9	4.7	2.9	7.0
Portugal	79.0	81.5	64.0	65.3	3.1	8.4	5.1	9.6
République slovaque	76.9	79.4	63.2	51.8	19.8	26.2	18.6	17.0
République tchèque	78.7	87.8	63.3	56.3	7.1	7.6	10.1	12.9
Royaume-Uni	83.1	75.6	68.4	55.8	5.5	9.8	4.4	7.9
Suède	78.0	63.1	74.2	60.3	5.5	16.1	4.6	13.0
Suisse	89.2	89.5	73.3	68.6	1.3	4.3	2.6	6.4
Australie <sup>1</sup>	75.0	67.0	59.1	48.2	6.7	6.6	5.8	6.9
Canada (1996) <sup>1</sup>	73.8	68.4	60.2	52.9	10.3	9.9	9.5	11.6
États-Unis <sup>1</sup>	80.7	85.6	71.4	61.7	4.9	4.4	4.1	5.6

Note : Les données portent sur la population active âgée de 15 à 64 ans sauf pour l'Australie et le Canada (15 ans et plus).

1. Les données se réfèrent aux personnes nées à l'étranger et dans le pays.

Sources : Enquêtes sur la population active, données fournies par Eurostat (2e trimestre 2000 et 2001) et par Australian Bureau of Statistics (août 2000 et août 2001); Recensement de 1996, Statistique Canada; *Current Population Survey, March Supplement* (2000 and 2001), US Bureau of the Census.

Tableau 6. **Emploi des étrangers par secteurs, moyenne 2000-2001**  
Pourcentage de l'emploi étranger total

	Agriculture et pêche	Mines et industries manufacturières	Construction	Commerce de gros et de détail	Hotels et restaurants	Éducation	Santé et services sociaux	Services aux ménages	Adm. publique et OET	Autres services
Allemagne	1.5	<b>32.8</b>	<b>9.2</b>	12.3	<b>10.6</b>	2.5	6.8	<b>0.5</b>	2.2	21.4
Autriche	1.3	<b>26.5</b>	<b>12.2</b>	12.9	<b>10.7</b>	2.2	6.1	~	4.2	<b>23.3</b>
Belgique	1.2	<b>23.0</b>	<b>8.5</b>	13.8	<b>8.3</b>	3.6	6.9	<b>1.0</b>	9.0	<b>24.7</b>
Danemark	~	16.2	~	11.9	<b>9.5</b>	5.9	<b>18.5</b>	~	~	<b>30.1</b>
Espagne	<b>7.8</b>	10.4	<b>13.0</b>	11.7	<b>15.9</b>	4.1	1.7	<b>15.7</b>	~	19.1
France	3.1	18.0	<b>17.4</b>	11.4	<b>7.4</b>	3.0	4.8	<b>6.5</b>	2.5	<b>25.8</b>
Grèce	2.8	<b>17.5</b>	<b>27.1</b>	11.0	<b>9.5</b>	~	~	<b>18.1</b>	~	10.3
Irlande	~	17.6	8.1	9.3	<b>11.9</b>	<b>6.4</b>	<b>8.9</b>	~	~	<b>32.1</b>
Italie	4.5	<b>28.9</b>	<b>11.1</b>	9.7	<b>7.9</b>	2.8	4.6	<b>10.8</b>	2.4	17.4
Japon	0.4	<b>60.0</b>	2.2	8.3	(1)	..	..	..	..	<b>29.1</b>
Luxembourg	0.8	10.0	<b>15.9</b>	<b>14.1</b>	<b>8.9</b>	2.4	6.4	<b>3.6</b>	9.5	<b>28.3</b>
Norvège	~	<b>17.8</b>	5.6	13.3	<b>6.4</b>	8.0	<b>20.0</b>	~	2.9	<b>24.2</b>
Pays-Bas	<b>3.8</b>	<b>22.3</b>	4.0	13.1	<b>7.2</b>	3.6	9.4	..	2.6	<b>34.0</b>
République tchèque	~	24.9	<b>11.3</b>	<b>27.3</b>	<b>5.2</b>	~	~	~	~	<b>19.7</b>
Royaume-Uni	~	13.2	4.4	11.5	<b>9.9</b>	7.9	<b>13.9</b>	<b>1.5</b>	4.1	<b>33.2</b>
Suède	~	<b>23.3</b>	~	9.2	<b>7.4</b>	<b>9.6</b>	14.8	~	~	<b>30.6</b>
Suisse	1.2	<b>22.5</b>	<b>9.9</b>	<b>15.5</b>	<b>6.0</b>	5.2	11.6	<b>1.2</b>	2.3	24.8
Australie <sup>2</sup>	2.1	<b>17.9</b>	<b>7.8</b>	16.5	<b>6.0</b>	6.2	<b>10.0</b>	3.2	3.3	<b>26.9</b>
Canada <sup>2</sup>	2.4	<b>19.6</b>	5.0	24.1	(1)	(3)	24.6	..	3.8	<b>20.4</b>
États-Unis <sup>2</sup>	<b>3.5</b>	<b>18.0</b>	<b>7.7</b>	<b>22.0</b>	(1)	5.7	10.0	<b>1.9</b>	2.0	<b>29.3</b>

Note: Les chiffres en gras indiquent les secteurs où les étrangers sont sur-représentés (ie. la part de l'emploi étranger dans ce secteur est supérieure à la part de l'emploi étranger dans l'emploi total). Le signe ~ indique que l'estimation n'est pas significative.

1. La catégorie "Hotels et restaurants" est incluse dans la catégorie "Commerce de gros et de détail".

2. Les données se réfèrent à la population née à l'étranger.

3. La catégorie "Éducation" est incluse dans la catégorie "Santé et services sociaux".

Sources : Enquête sur les forces de travail, résultats fournis par Eurostat et par Australian Bureau of Statistics; ministère du Travail (Japon); Recensement de 1996, Statistique Canada; *Current Population Survey March Supplement*, US Bureau of the Census.

Tableau 7. **Disparité de la distribution de l'emploi sectoriel étranger** <sup>1</sup>

	1983 <sup>2</sup>	1994-95 <sup>3</sup>	1998-99 <sup>4</sup>
Allemagne	22.9	25.0	19.3
Autriche	..	21.6	20.4
Belgique	21.7	21.1	14.4
Danemark	16.3	13.9	10.4
Espagne	..	25.4	18.5
Finlande	..	21.1	16.7
France	24.2	19.9	18.4
Grèce	..	28.3	37.4
Irlande	22.4	17.3	15.0
Islande	..	22.6	21.5
Italie	..	11.3	9.9
Luxembourg	..	76.6	75.5
Norvège	..	16.8	12.3
Pays-Bas	..	16.7	13.8
Portugal	..	20.9	23.0
République tchèque	..	..	10.0
Royaume-Uni	11.3	11.7	12.6
Suède	15.4	10.3	10.0
Suisse	..	..	18.1
Australie	12.8	9.8	9.5
Canada	11.9	8.7	..
Hongrie	..	..	16.6
États-Unis	8.9	6.5	6.2

*Note:* L'indicateur de disparité est défini comme la somme sur l'ensemble des secteurs des  $(|p_i - q_i|)/2$ , où  $p_i$  et  $q_i$  représentent, respectivement, la part du secteur  $i$  dans l'emploi étranger et national. Cet indicateur donne le pourcentage de travailleurs qu'il faudrait réattribuer aux secteurs "nationaux" pour que la distribution de l'emploi par secteur pour les étrangers soit la même que pour les nationaux. Un secteur est considéré comme "étranger" si la part de l'emploi étranger dans le secteur est supérieure à la part de l'emploi étranger dans l'emploi total.

1. Les données pour l'Australie, le Canada, la Hongrie et les États-Unis concernent les personnes nées à l'étranger.
2. Les données pour le Canada se rapportent à 1991, pour la Suède à 1982 et pour les États-Unis à 1980.
3. Les données pour l'Autriche, la Finlande, l'Islande et la Suède se rapportent à 1995, pour le Canada et l'Australie à 1996.
4. Les données pour la Hongrie se rapportent à 1999 et pour l'Australie à 2000.

*Sources :* Perspectives de l'emploi, OCDE, 2000.

**Tableau 8. Calcul théorique du nombre d'emplois à créer pour résorber le différentiel de chômage entre étrangers et nationaux dans quelques pays de l'OCDE, 2001**

	Nombre d'emplois à créer pour que le taux de chômage des étrangers soit égal à celui observé pour les nationaux (Milliers)	Nombre d'emplois à créer en % de la population active totale
Allemagne	183.7	0.5
Autriche	17.5	0.5
Belgique	31.7	0.7
États-Unis	46.9	0.03
Finlande	4.9	0.2
France	167.9	0.7
Pays-Bas	6.5	0.1
Royaume-Uni	44.9	0.2
Suède	19.4	0.5
Suisse	23.1	0.6
<i>Sources :</i>	Enquêtes sur les forces de travail, données fournies par Eurostat;	
	Current Population Survey March Supplement, US Bureau of the Census.	



Tableau 9. Poids relatif des 5 principales nationalités dans le total des flux d'immigration et des effectifs d'étrangers dans quelques pays de l'OCDE

Principales nationalités des immigrants en 2000

	Entrées d'étrangers en 2000 <sup>1</sup>	Effectifs d'étrangers <sup>2</sup> en 1999	(A)/(B)		Entrées d'étrangers en 2000 <sup>1</sup>	Effectifs d'étrangers <sup>2</sup> en 1999	(A)/(B)
Cinq principales nationalités (d'après le volume des flux en 2000)	% de l'ensemble des entrées (A)	% de l'ensemble de la population étrangère (B)		Cinq principales nationalités (d'après le volume des flux en 2000)	% de l'ensemble des entrées (A)	% de l'ensemble de la population étrangère (B)	
<b>Allemagne</b>				<b>Australie</b>			
Rép. féd. de Yougoslavie	13.0	9.8	1.3	Nouvelle-Zélande	21.9	8.1	2.7
Pologne	10.7	3.9	2.8	Royaume-Uni	9.2	27.5	0.3
Turquie	7.0	28.8	0.2	Chine	6.8	3.6	1.9
Italie	5.2	8.4	0.6	Afrique du Sud	5.7	1.7	3.4
Fédération de Russie	4.1	1.1	3.7	Inde	4.6	2.4	2.0
<i>Total (en milliers)</i>	<i>673.9</i>	<i>7 319.6</i>		<i>Total (en milliers)</i>	<i>92.3</i>	<i>4 419.0</i>	
<b>Autriche</b>				<b>Belgique</b>			
Allemagne	11.6	..		France	8.1	12.0	0.7
Turquie	10.6	18.2	0.6	Pays-Bas	7.2	9.6	0.8
Rép. Féd. de Yougoslavie	9.6	..	..	Maroc	5.7	13.6	0.4
Croatie	6.6	..	..	Royaume-Uni	3.2	2.9	1.1
Bosnie-Herzégovine	6.3	..	..	Allemagne	3.0	3.8	0.8
<i>Total (en milliers)</i>	<i>66.0</i>	<i>748.2</i>		<i>Total (en milliers)</i>	<i>68.6</i>	<i>897.1</i>	
<b>Canada</b>				<b>Danemark</b>			
Chine	16.2	4.6	3.5	Irak	9.2	4.4	2.1
Inde	11.5	4.7	2.4	Norvège	5.8	4.8	1.2
Pakistan	6.2 ..	..	..	Turquie	5.2	14.8	0.4
Philippines	4.4	3.7	1.2	Suède	4.9	4.1	1.2
Corée	3.4 ..	..	..	Allemagne	4.8	4.8	1.0
<i>Total (en milliers)</i>	<i>227.2</i>	<i>4 971.1</i>		<i>Total (en milliers)</i>	<i>20.3</i>	<i>256.3</i>	
<b>États-Unis</b>				<b>Finlande</b>			
Mexique	20.5	29.5	0.7	Fédération de Russie	27.6	24.6	1.1
Chine	5.4	4.9	1.1	Suède	7.7	9.2	0.8
Philippines	5.0	4.4	1.1	Estonie	7.2	12.2	0.6
Inde	4.9	3.3	1.5	Rép. féd. de Yougoslavie	3.3	1.4	2.4
Viêt-nam	3.1	3.2	1.0	Irak	2.7	3.1	0.9
<i>Total (en milliers)</i>	<i>849.8</i>	<i>31 107.9</i>		<i>Total (en milliers)</i>	<i>9.1</i>	<i>87.7</i>	
<b>France</b>				<b>Hongrie</b>			
Maroc	17.8	15.4	1.2	Roumanie	39.9	39.9	1.0
Algérie	13.0	14.6	0.9	Ex-Yougoslavie	11.3	11.1	1.0
Turquie	6.9	6.4	1.1	Ukraine	11.0	8.5	1.3
Tunisie	5.8	4.7	1.2	Chine	6.4	5.5	1.2
États-Unis	2.7	0.7	4.0	Allemagne	4.5	5.9	0.8
<i>Total (en milliers)</i>	<i>95.2</i>	<i>3 263.2</i>		<i>Total (en milliers)</i>	<i>15.0</i>	<i>143.8</i>	

Tableau 9. Poids relatif des 5 principales nationalités dans le total des flux d'immigration et des effectifs d'étrangers dans quelques pays de l'OCDE (suite)

Principales nationalités des immigrants en 2000

Cinq principales nationalités (d'après le volume des flux en 2000)	Entrées d'étrangers en 2000 <sup>1</sup>	Effectifs d'étrangers <sup>2</sup> en 1999	(A)/(B)	Cinq principales nationalités (d'après le volume des flux en 2000)	Entrées d'étrangers en 2000 <sup>1</sup>	Effectifs d'étrangers <sup>2</sup> en 1999	(A)/(B)
	% de l'ensemble des entrées (A)	% de l'ensemble de la population étrangère (B)			% de l'ensemble des entrées (A)	% de l'ensemble de la population étrangère (B)	
<b>Italie</b>				<b>Japon</b>			
Albanie	11.5	9.2	1.2	Chine	21.8	18.9	1.2
Maroc	9.1	11.9	0.8	Philippines	21.5	7.4	2.9
Roumanie	7.6	4.1	1.8	Brésil	13.2	14.4	0.9
Chine	5.7	3.8	1.5	États-Unis	7.0	2.8	2.6
Philippines	4.5	4.9	0.9	Corée	6.9	40.9	0.2
<i>Total (en milliers)</i>	<i>271.5</i>	<i>1 252.0</i>		<i>Total (en milliers)</i>	<i>345.8</i>	<i>1 556.1</i>	
<b>Luxembourg</b>				<b>Norvège</b>			
France	21.1	11.8	1.8	Irak	16.1	3.2	5.0
Portugal	20.4	35.8	0.6	Suède	12.6	14.1	0.9
Belgique	12.0	9.1	1.3	Danemark	7.0	10.7	0.6
Allemagne	5.9	6.6	0.9	Somalie	5.5	2.7	2.0
Italie	5.7	12.6	0.5	Allemagne	3.6	3.8	1.0
<i>Total (en milliers)</i>	<i>10.8</i>	<i>159.4</i>		<i>Total (en milliers)</i>	<i>27.8</i>	<i>178.7</i>	
<b>Nouvelle-Zélande</b>				<b>Pays-Bas</b>			
Royaume-Uni	16.1	31.3	0.5	Royaume-Uni	6.4	6.1	1.1
Chine	12.7	5.6	2.3	Allemagne	5.3	8.3	0.6
Australie	9.6	8.1	1.2	Turquie	4.9	15.5	0.3
Japon	9.4	1.2	7.6	Maroc	4.6	18.4	0.2
Inde	6.0	3.0	2.0	États-Unis	3.7	2.2	1.7
<i>Total (en milliers)</i>	<i>38.8</i>	<i>698.6</i>		<i>Total (en milliers)</i>	<i>91.4</i>	<i>651.5</i>	
<b>Portugal (2001, y compris les personnes régularisées)</b>				<b>Royaume-Uni</b>			
Ukraine	32.1	12.9	2.5	États-Unis	16.3	5.6	2.9
Brazil	17.8	13.5	1.3	Australie	10.8	2.5	4.4
Rep. of Moldova	6.4	2.6	2.5	Inde	6.9	6.7	1.0
Romania	5.3	2.1	2.5	Afrique du Sud	6.7	2.3	3.0
Cape Verde	5.1	15.8	0.3	Nouvelle-Zélande	4.8	1.5	3.2
<i>Total (en milliers)</i>	<i>141.1</i>	<i>350.5</i>		<i>Total (en milliers)</i>	<i>288.8</i>	<i>2 208.0</i>	
<b>Suède</b>				<b>Suisse</b>			
Irak	19.7	6.2	3.2	Allemagne	14.3	7.5	1.9
Norvège	11.5	6.4	1.8	Ex-Yougoslavie	7.7	24.2	0.3
Finlande	10.6	20.3	0.5	France	7.6	4.2	1.8
Danemark	5.9	5.1	1.1	Italie	6.2	23.9	0.3
Allemagne	4.3	3.2	1.4	Portugal	5.6	9.9	0.6
<i>Total (en milliers)</i>	<i>33.8</i>	<i>487.2</i>		<i>Total (en milliers)</i>	<i>87.4</i>	<i>1 368.7</i>	

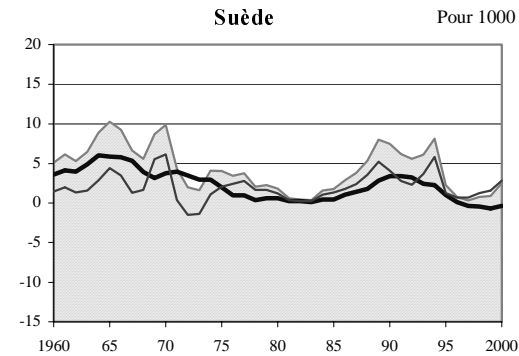
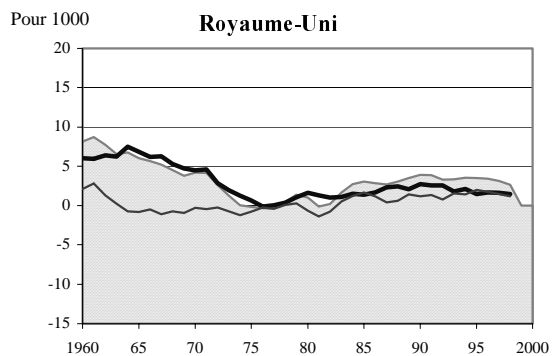
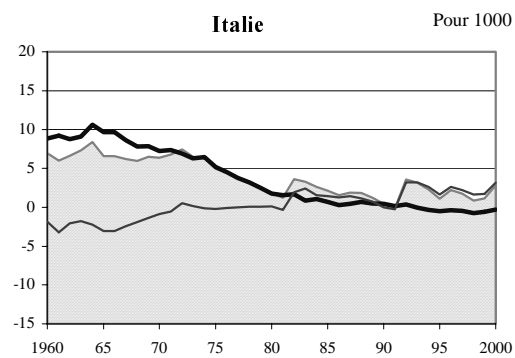
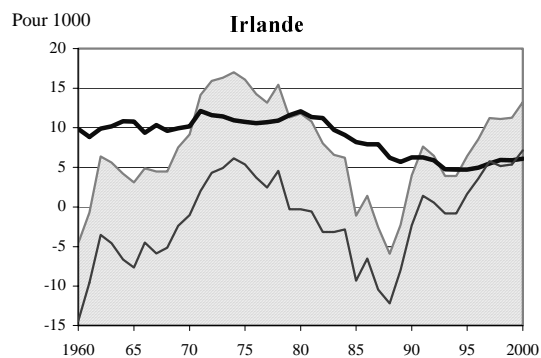
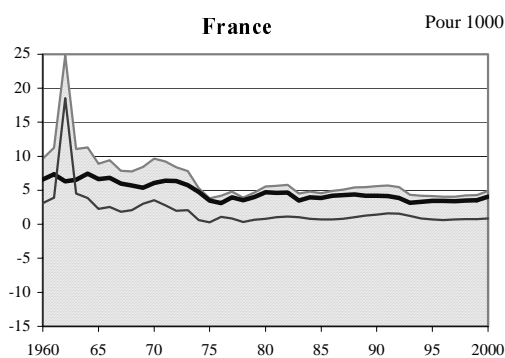
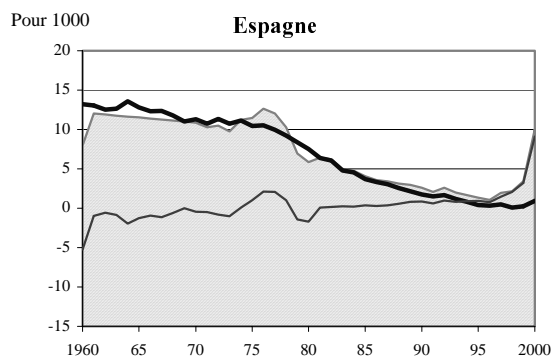
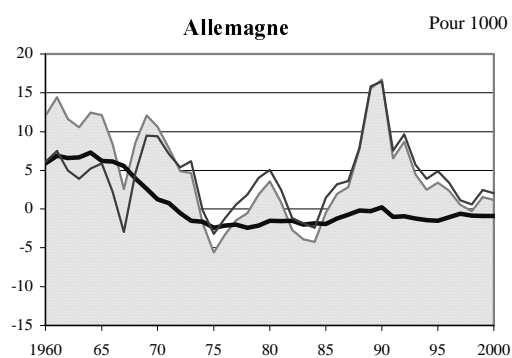
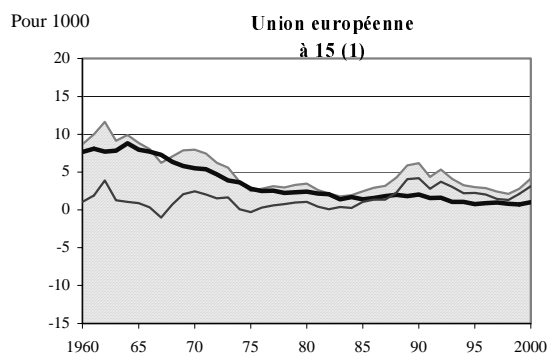
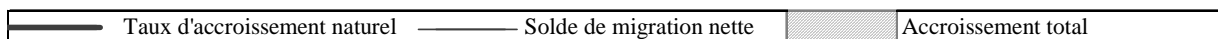
1. 2000 sauf pour le Danemark, l'Allemagne et la Hongrie (1999).

2. Effectifs des populations nées à l'étranger pour l'Australie, le Canada (recensement de 1996), la Nouvelle-Zélande et les États-Unis (recensement de 2000); Effectifs d'étrangers en 1998 pour l'Allemagne, le Danemark et la Hongrie. L'effectif de citoyens américains en France provient du recensement de 1990.

Source: Tendances des migrations internationales, OCDE, édition 2002.

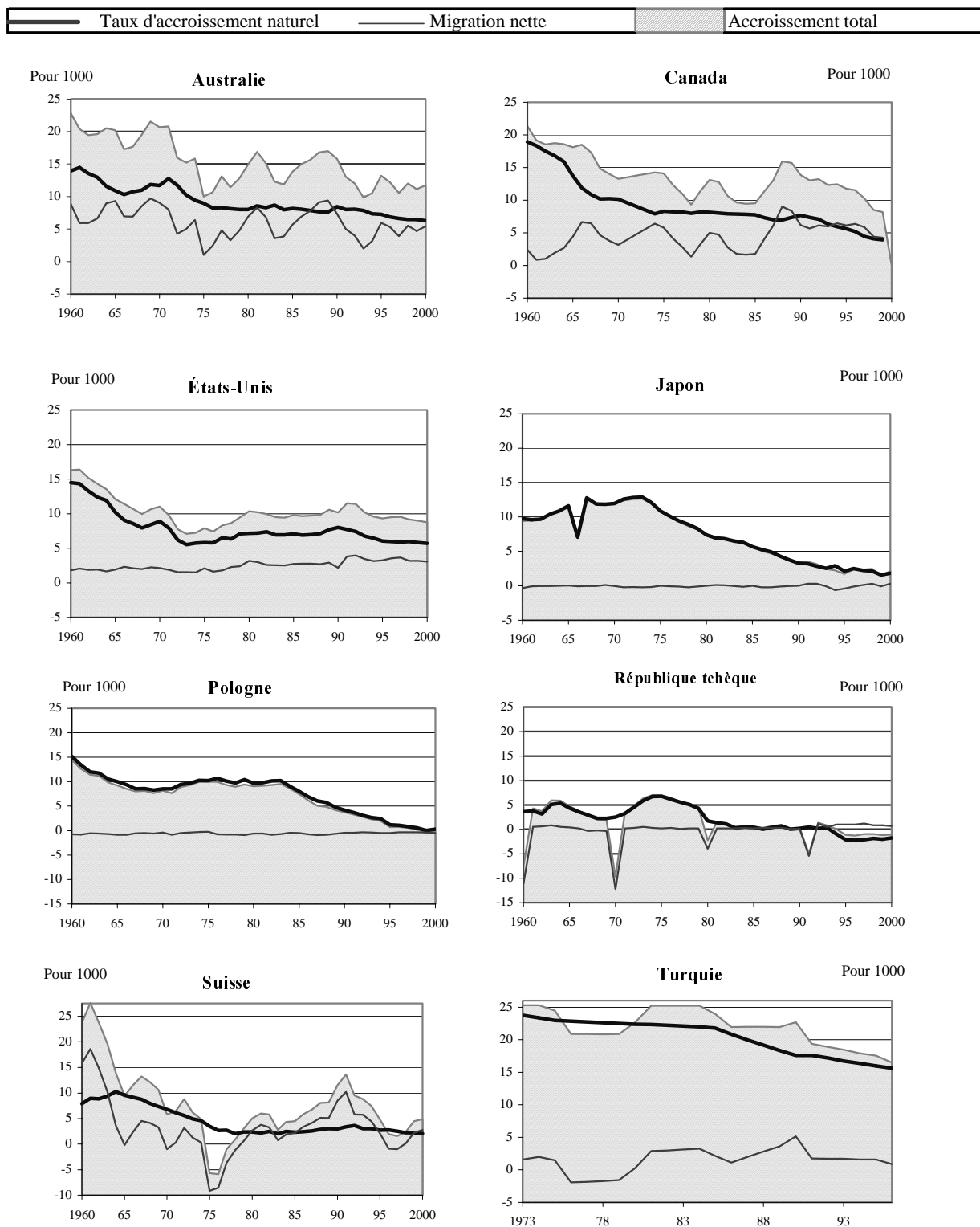
Graphique 1. Composantes de la croissance de la population totale dans quelques pays de l'OCDE et dans l'Union européenne, 1960-2000

Pour 1 000 habitants au début de l'année



Graphique 1. Composantes de la croissance de la population totale dans quelques pays de l'OCDE et dans l'Union européenne, 1960-2000 (suite)

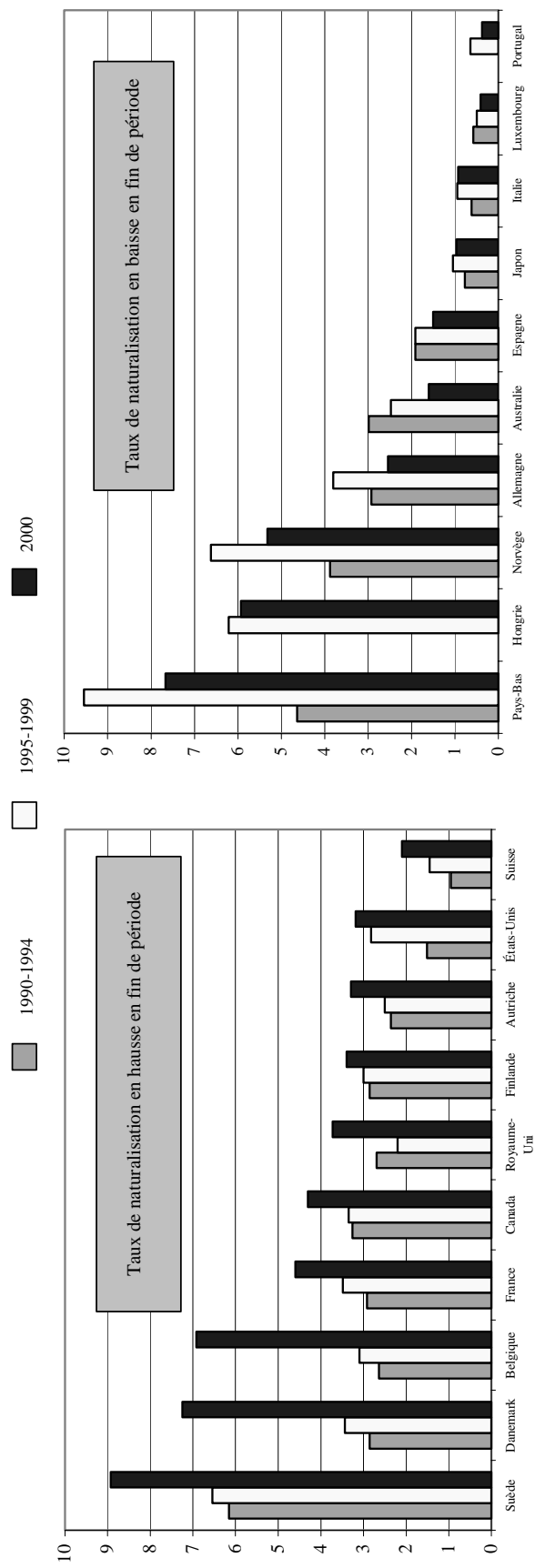
Pour 1 000 habitants au début de l'année



1. Non compris le Portugal et la Grèce pour toutes les années ni le Royaume-Uni à partir de 1999.

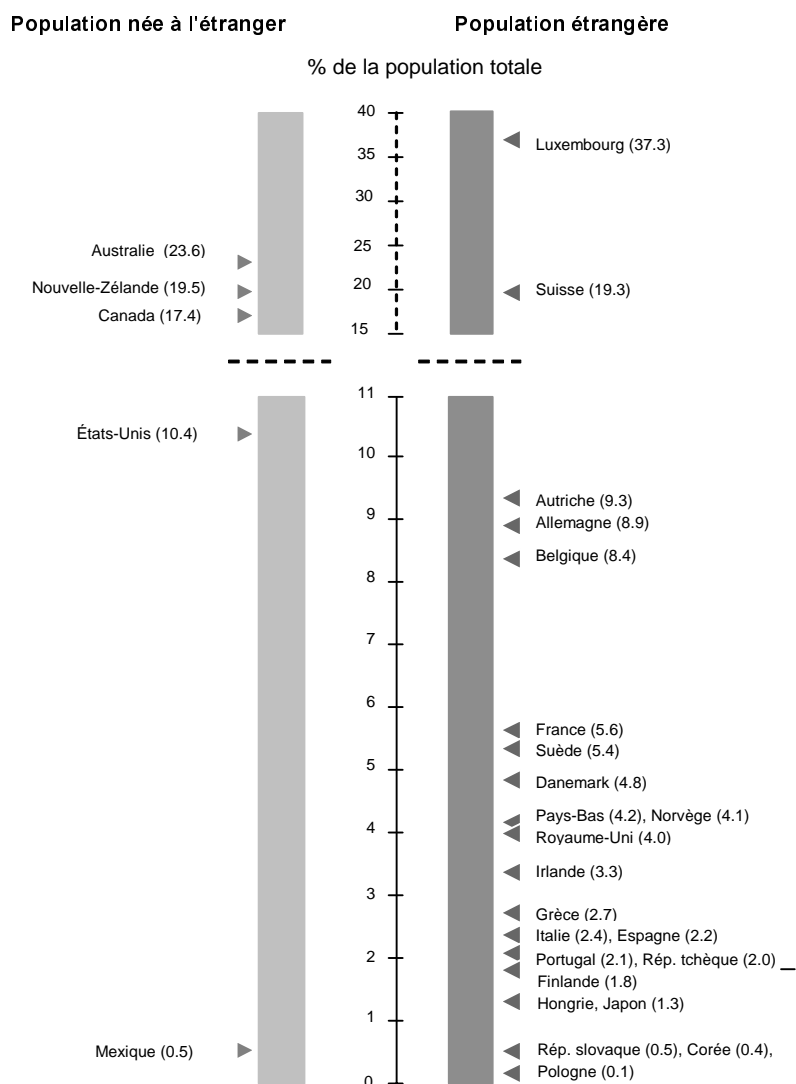
Source : Statistiques de la population active, OCDE, 2001.

Graphique 2. Taux de naturalisation dans quelques pays de l'OCDE  
Moyenne annuelle, pour 100 étrangers en début d'année



Note : Nombre de personnes naturalisées en pourcentage de l'effectif d'étrangers (de l'étranger pour l'Australie, le Canada et les États-Unis) en début d'année.  
Source : Tendances des migrations internationales, OCDE, édition 2002.

Graphique 3. Populations étrangère et née à l'étranger dans quelques pays de l'OCDE, 2000

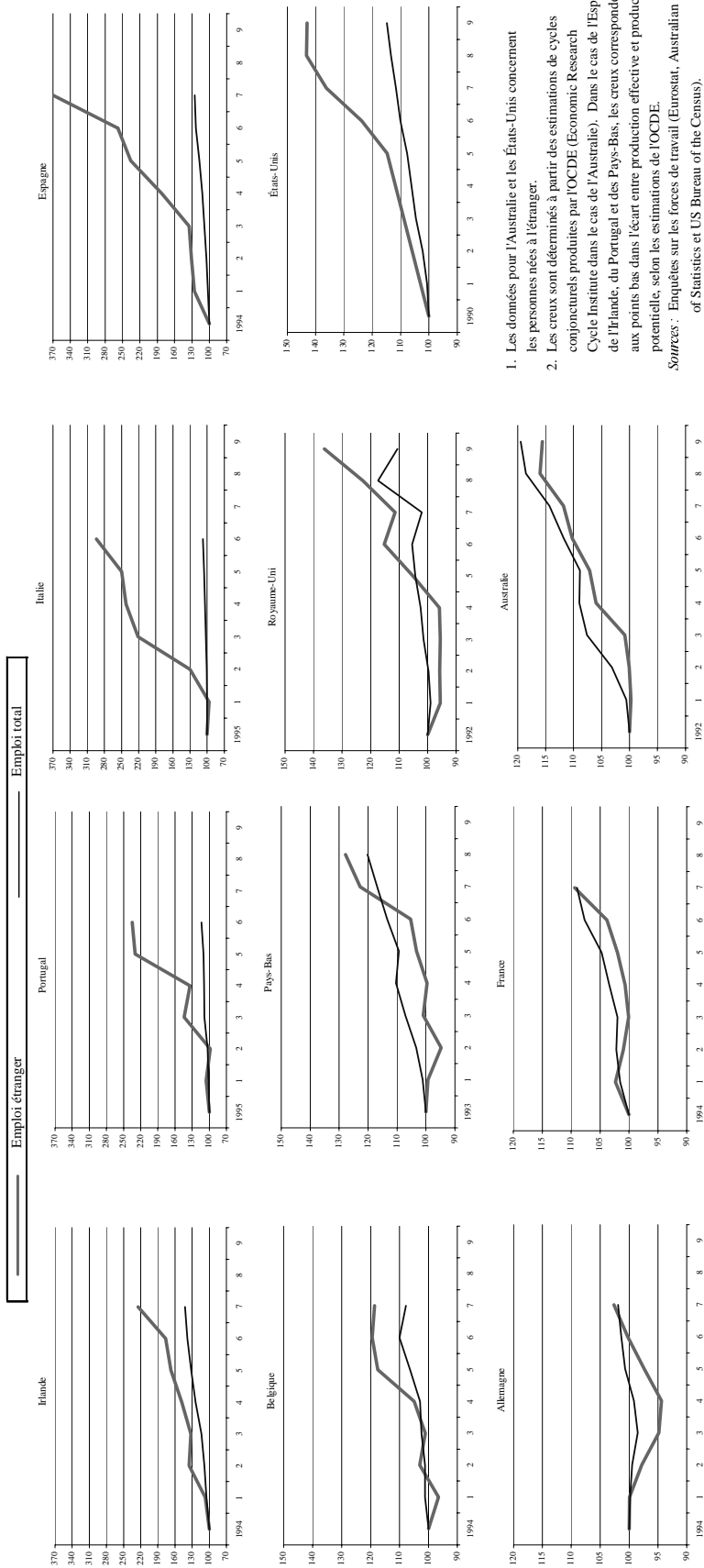


Note : 1996 pour le Canada, 1999 pour la France, la Hongrie, les Pays-Bas et la Norvège.

Source : Tendances des migrations internationales, OCDE, édition 2002.

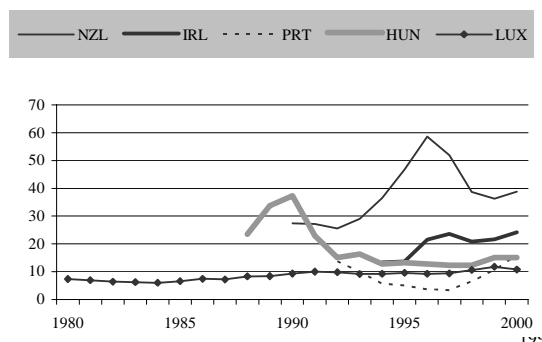
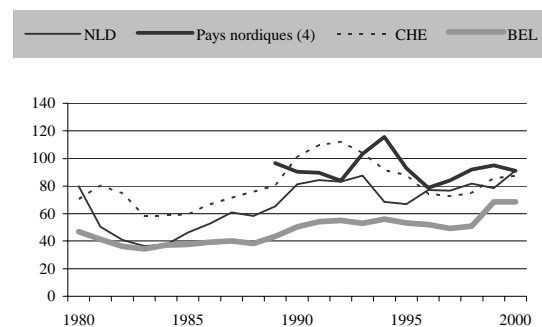
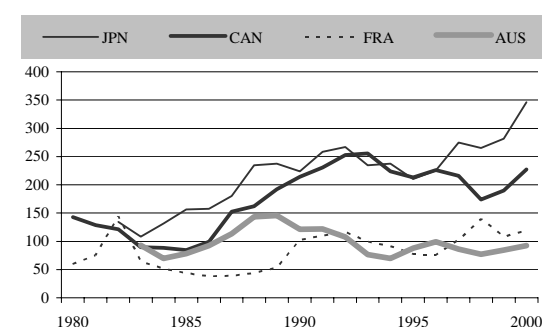
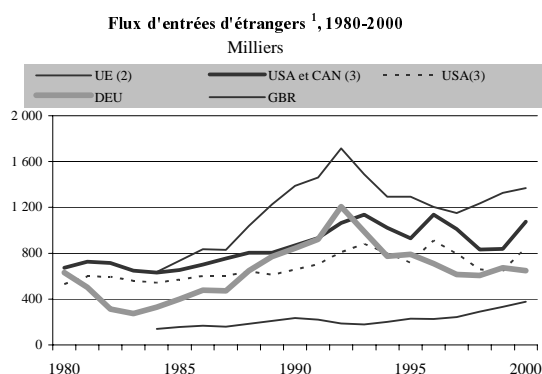
Graphique 4. Evolution de l'emploi total et étranger en période de reprise dans quelques pays de l'OCDE

Indice : creux=100<sup>1,2</sup>

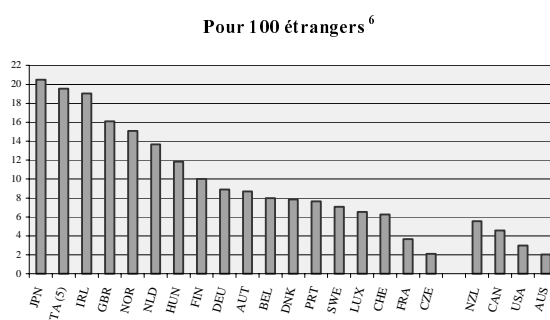
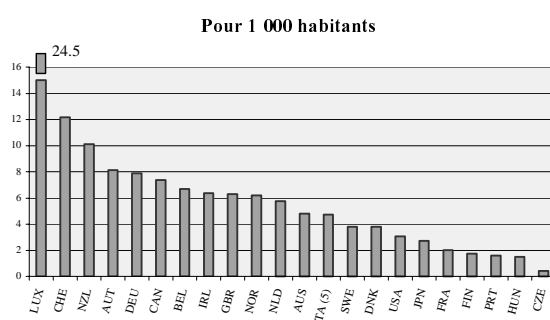
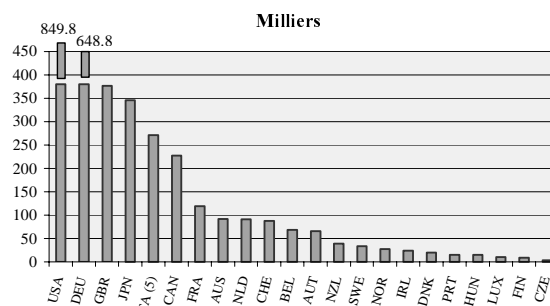


1. Les données pour l'Australie et les États-Unis concernent les personnes nées à l'étranger.
  2. Les creux sont déterminés à partir des estimations de cycles conjoncturels produites par l'OCDE (Economic Research Cycle Institute dans le cas de l'Australie). Dans le cas de l'Espagne, du Portugal et des Pays-Bas, les creux correspondent aux points bas dans l'écart entre production effective et productive, selon les estimations de l'OCDE.
- Sources : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat, Australian Bureau of Statistics et US Bureau of the Census).

Graphique 5. Flux d'entrées d'étrangers dans quelques pays de l'OCDE, 1980-2000  
Milliers, pour 1000 habitants et pour 100 étrangers



**Flux d'entrées d'étrangers en 2000**  
Milliers, pour 1 000 habitants et pour 100 étrangers



Note: Les données pour le Royaume-Uni sont issues de *International Passenger Survey*. Pour la Nouvelle-Zélande, elles sont calculées à partir des cartes d'immigration délivrées à l'entrée; celles pour l'Australie, le Canada et les États-Unis se réfèrent au nombre de nouveaux immigrants (permanents). Les chiffres pour la France et les pays d'Europe du Sud correspondent au nombre de permis de résidence délivrés. Pour tous les autres pays, les chiffres proviennent des registres de population.

1. Les pays d'accueil ont été répartis en 4 groupes selon le volume des flux en 2000. Il n'y a pas de séries disponibles pour l'Autriche, la République tchèque et l'Italie.
2. Belgique, Danemark, Allemagne, France, Luxembourg, Pays-Bas, Suède, Royaume-Uni.
3. Non compris les personnes qui ont bénéficié du programme de régularisation (IRCA) aux États-Unis.
4. Non compris l'Islande.
5. Y compris les étrangers qui ont bénéficié du programme de régularisation de 1998.
6. Pour l'Australie, le Canada et les États-Unis, les flux d'entrées en 2000 sont rapportés aux effectifs de personnes nées à l'étranger (recensement de 1996 pour le Canada).

Source : *Tendances des migrations internationales*, OCDE, édition 2002.

AUS	Australie	CZE	République tchèque	GBR	Royaume-Uni	LUX	Luxembourg	SWE	Suède
AUT	Autriche	DEU	Allemagne	HUN	Hongrie	NLD	Pays-Bas	USA	États-Unis
BEL	Belgique	DNK	Danemark	IRL	Irlande	NZL	Nouvelle-Zélande		
CAN	Canada	FIN	Finlande	ITA	Italie	NOR	Norvège		
CHE	Suisse	FRA	France	JPN	Japon	PRT	Portugal		